

Membres du Conseil : 42

Présents : 33

Pouvoirs : 4

Votants : 37

Excusés : 9

Absent : 0

Extrait du Registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 10 mars 2026

Date de convocation : 03 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le 10 mars à 18 heures, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la CCHCPP, sous la présidence de M. Roland CHLOUP.
Mme Delphine BERGER a été désignée secrétaire de séance.

Membres présents :

BAZONCOURT :	/
BURTONCOURT :	M. André HOUPERT
CHARLEVILLE SOUS BOIS :	M. Jérôme CRIDELICH
COINCY :	M. Michel HERENCIA
COLLIGNY-MAIZERY :	M. Hervé MESSIN
COURCELLES-CHAUSSEY :	Mme Patricia FAGNONI et MM. Luc GIAMBERINI, Guillaume BERNEZ Jean-Paul LARISCH et Etienne LOGNON
COURCELLES-SUR-NIED :	Mme Claudine GLOTTIN, M. Fabrice MULLER
FAILLY :	M. Alain DALSTEIN
GLATIGNY :	M. Victor STALLONE
HAYES :	M. André KEIL
LES ETANGS :	M. Yves LEGENDRE
MAIZEROY :	M. Jean-François LEIDELINGER
MARSILLY :	/
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	Mme Anne-Marie MARX, MM. Alain BASTIEN et Éric GULINO
PANGE :	MM. Roland CHLOUP et Jean-Paul GRANDJEAN
RAVILLE :	Mme Delphine BERGER
RETONFEY :	Mme Joëlle PACE (à partir de la DCC2026_05), M. Christian PETIT (à partir de la DCC2026_05) et M. Michel ZDJELAR
SAINTE-BARBE :	M. Didier SCHRECKLINGER
SAINT-HUBERT :	Mme Sylvie RICHARD
SANRY-LES-VIGY :	/
SANRY-SUR-NIED :	Mme Marie-Laure POINSIGNON
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	/
SERVIGNY-LES-SAINTE-BARBE :	M. Joël SIMON
SILLY-SUR-NIED :	M. Serge WOLLJUNG
SORBEY :	M. Claude SPINELLI
VIGY :	Mme Isabelle MULLER, MM. Sylvain WEIL et Hervé PRITRSKY
VILLERS-STONCOURT :	/
VRY :	M. Dominique MAST

Absents excusés :

BAZONCOURT :	M. Dominique BERTRAND
COURCELLES-CHAUSSEY :	Mmes Peggy RASQUIN et Armelle REISER LAGRUE
MARSILLY :	M. Bernard BARRE



Haut Chemin Pays de Pange

Communauté de Communes

SANRY-LES-VIGY :
SERVIGNY-LES-RAVILLE :
VILLERS-STONCOURT :

M. Lionel GUIRAUT
M. Raphaël DUPONT
M. Gilbert JEANRONT

Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le 16/03/2026
ID : 057-200067957-20260310-DCC2026_01-DE



Mme Peggy RASQUIN a donné procuration à Mme Patricia FAGNONI pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Armelle REISER LARGUE a donné procuration à M. Etienne LOGNON pour tous les points à l'ordre du jour
M. Bernard BARRE a donné procuration à M. Hervé MESSIN pour tous les points à l'ordre du jour
M. Lionel GUIRAUT a donné procuration à M. Dominique MAST pour tous les points à l'ordre du jour

DCC N°2026_01 : ADMINISTRATION GENERALE – Désignation du secrétaire de séance

M. le Président rappelle qu'il y a lieu, conformément aux dispositions en vigueur, de désigner un secrétaire de séance chargé de rédiger le procès-verbal de la présente réunion ;
Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2541-6 ;
Vu le règlement intérieur de la Communauté de Communes du Haut Chemin – Pays de Pange ;

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

- **DE DESIGNER** Mme Delphine BERGER comme secrétaire de séance ;

Fait à Pange le 11 mars 2026

Pour extrait conforme,

Le Président,

Roland CHLOUP



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Membres du Conseil : 42

Présents : 33

Pouvoirs : 4

Votants : 37

Excusés : 9

Absent : 0

Extrait du Registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 10 mars 2026

Date de convocation : 03 mars 2026

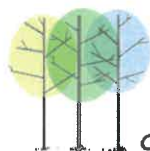
L'an deux mille vingt-six, le 10 mars à 18 heures, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la CCHCPP, sous la présidence de M. Roland CHLOUP.
Mme Delphine BERGER a été désignée secrétaire de séance.

Membres présents :

BAZONCOURT :	/
BURTONCOURT :	M. André HOUPERT
CHARLEVILLE SOUS BOIS :	M. Jérôme CRIDELICH
COINCY :	M. Michel HERENCIA
COLLIGNY-MAIZERY :	M. Hervé MESSIN
COURCELLES-CHAUSSEY :	Mme Patricia FAGNONI et MM. Luc GIAMBERINI, Guillaume BERNEZ Jean-Paul LARISCH et Etienne LOGNON
COURCELLES-SUR-NIED :	Mme Claudine GLOTTIN, M. Fabrice MULLER
FAILLY :	M. Alain DALSTEIN
GLATIGNY :	M. Victor STALLONE
HAYES :	M. André KEIL
LES ETANGS :	M. Yves LEGENDRE
MAIZEROY :	M. Jean-François LEIDELINGER
MARSILLY :	/
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	Mme Anne-Marie MARX, MM. Alain BASTIEN et Éric GULINO
PANGE :	MM. Roland CHLOUP et Jean-Paul GRANDJEAN
RAVILLE :	Mme Delphine BERGER
RETENFEY :	Mme Joëlle PACE (à partir de la DCC2026_05), M. Christian PETIT (à partir de la DCC2026_05) et M. Michel ZDJELAR
SAINTE-BARBE :	M. Didier SCHRECKLINGER
SAINT-HUBERT :	Mme Sylvie RICHARD
SANRY-LES-VIGY :	/
SANRY-SUR-NIED :	Mme Marie-Laure POINSIGNON
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	/
SERVIGNY-LES-SAINTE-BARBE :	M. Joël SIMON
SILLY-SUR-NIED :	M. Serge WOLLJUNG
SORBEY :	M. Claude SPINELLI
VIGY :	Mme Isabelle MULLER, MM. Sylvain WEIL et Hervé PRITRSKY
VILLERS-STONCOURT :	/
VRY :	M. Dominique MAST

Absents excusés :

BAZONCOURT :	M. Dominique BERTRAND
COURCELLES-CHAUSSEY :	Mmes Peggy RASQUIN et Armelle REISER LAGRUE
MARSILLY :	M. Bernard BARRE



Haut Chemin Pays de Pange

Communauté de Communes

SANRY-LES-VIGY :
SERVIGNY-LES-RAVILLE :
VILLERS-STONCOURT :

M. Lionel GUIRAUT
M. Raphaël DUPONT
M. Gilbert JEANRONT

Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le 16/03/2026
ID : 057-200067957-20260310-DCC2026_02-DE



Mme Peggy RASQUIN a donné procuration à Mme Patricia FAGNONI pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Armelle REISER LARGUE a donné procuration à M. Etienne LOGNON pour tous les points à l'ordre du jour
M. Bernard BARRE a donné procuration à M. Hervé MESSIN pour tous les points à l'ordre du jour
M. Lionel GUIRAUT a donné procuration à M. Dominique MAST pour tous les points à l'ordre du jour

DCC N°2026_02 : ADMINISTRATION GENERALE – Approbation du procès-verbal du bureau communautaire du 18 décembre 2025

M. le Président rappelle l'envoi du procès-verbal du conseil communautaire du 18 décembre 2025 à l'intérieur de la convocation pour la réunion de ce jour.

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-1 et suivants relatifs aux établissements publics de coopération intercommunale ;
VU les articles L.2121-15 et L.2121-21 du même code, relatifs à la tenue des séances et à la rédaction du procès-verbal ;
VU le règlement intérieur de la Communauté de Communes du Haut Chemin – Pays de Pange, notamment ses articles 23 et 25 ;

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

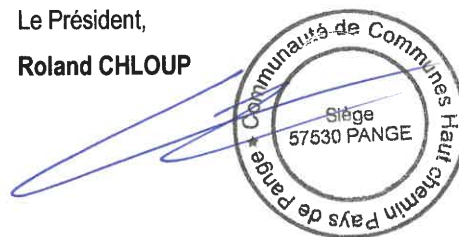
- **D'ADOPTER** le procès-verbal du conseil communautaire du 18 décembre 2025 ;

Fait à Pange le 11 mars 2026

Pour extrait conforme,

Le Président,

Roland CHLOUP



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Membres du Conseil : 42
Présents : 33
Pouvoirs : 4
Votants : 37
Excusés : 9
Absent : 0

Extrait du Registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 10 mars 2026

Date de convocation : 03 mars 2026

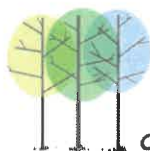
L'an deux mille vingt-six, le 10 mars à 18 heures, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la CCHCPP, sous la présidence de M. Roland CHLOUP.
Mme Delphine BERGER a été désignée secrétaire de séance.

Membres présents :

BAZONCOURT :	/
BURTONCOURT :	M. André HOUPERT
CHARLEVILLE SOUS BOIS :	M. Jérôme CRIDELICH
COINCY :	M. Michel HERENCIA
COLLIGNY-MAIZERY :	M. Hervé MESSIN
COURCELLES-CHAUSSEY :	Mme Patricia FAGNONI et MM. Luc GIAMBERINI, Guillaume BERNEZ Jean-Paul LARISCH et Etienne LOGNON
COURCELLES-SUR-NIED :	Mme Claudine GLOTTIN, M. Fabrice MULLER
FAILLY :	M. Alain DALSTEIN
GLATIGNY :	M. Victor STALLONE
HAYES :	M. André KEIL
LES ETANGS :	M. Yves LEGENDRE
MAIZEROY :	M. Jean-François LEIDELINGER
MARSILLY :	/
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	Mme Anne-Marie MARX, MM. Alain BASTIEN et Éric GULINO
PANGE :	MM. Roland CHLOUP et Jean-Paul GRANDJEAN
RAVILLE :	Mme Delphine BERGER
RETENFEY :	Mme Joëlle PACE (à partir de la DCC2026_05), M. Christian PETIT (à partir de la DCC2026_05) et M. Michel ZDJELAR
SAINTE-BARBE :	M. Didier SCHRECKLINGER
SAINT-HUBERT :	Mme Sylvie RICHARD
SANRY-LES-VIGY :	/
SANRY-SUR-NIED :	Mme Marie-Laure POINSIGNON
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	/
SERVIGNY-LES-SAINTE-BARBE :	M. Joël SIMON
SILLY-SUR-NIED :	M. Serge WOLLJUNG
SORBEY :	M. Claude SPINELLI
VIGY :	Mme Isabelle MULLER, MM. Sylvain WEIL et Hervé PRITRSKY
VILLERS-STONCOURT :	/
VRY :	M. Dominique MAST

Absents excusés :

BAZONCOURT :	M. Dominique BERTRAND
COURCELLES-CHAUSSEY :	Mmes Peggy RASQUIN et Armelle REISER LAGRUE
MARSILLY :	M. Bernard BARRE



Haut Chemin Pays de Pange

Communauté de Communes

SANRY-LES-VIGY :
SERVIGNY-LES-RAVILLE :
VILLERS-STONCOURT :

M. Lionel GUIRAUT
M. Raphaël DUPONT
M. Gilbert JEANRONT

Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le 16/03/2026
ID : 057-200067957-20260310-DCC2026_03-DE



Mme Peggy RASQUIN a donné procuration à Mme Patricia FAGNONI pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Armelle REISER LARGUE a donné procuration à M. Etienne LOGNON pour tous les points à l'ordre du jour
M. Bernard BARRE a donné procuration à M. Hervé MESSIN pour tous les points à l'ordre du jour
M. Lionel GUIRAUT a donné procuration à M. Dominique MAST pour tous les points à l'ordre du jour

DCC N°2026_03 : ADMINISTRATION GENERALE – Définition des lieux d'organisation des bureaux et conseils communautaires

Monsieur Roland CHLOUP, Président, rappelle les termes de l'article L5211-11 du CGCT : « *L'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale se réunit au moins une fois par trimestre (...) L'organe délibérant se réunit au siège de l'établissement public de coopération intercommunale ou dans un lieu choisi par l'organe délibérant dans l'une des communes membres* »

Afin de permettre d'organiser les réunions dans les meilleures conditions possibles, il propose de dresser la liste des lieux différents du siège qui pourront accueillir les conseils communautaires, pour lesquels un supplément de place est nécessaire, notamment pour le cas des points nécessitant une élection avec la mise en place d'isoloirs, table de dépouillement..., car la salle de réunion de la CCHCPP n'offre pas d'espace supplémentaire une fois occupée par l'ensemble des délégués dans une configuration normale. Ces lieux seront par ordre de priorité :

- La salle des fêtes de Pange
- La salle des fêtes de Courcelles-Chaussy
- La salle des fêtes de Servigny-lès-Sainte-Barbe
- La salle des fêtes de Failly
- La salle des fêtes de Montoy-Flanville
- La salle des fêtes de Courcelles-sur-Nied
- La salle des fêtes de Sorbey
- La salle des fêtes de Silly sur Nied
- La salle des fêtes de Marsilly
- La salle des fêtes de Maizeroy
- La salle des fêtes de Retonfey

VU l'article L.5211-11 du CGCT,

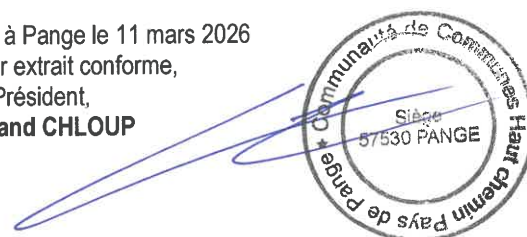
Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité (1 abstention – M. Hervé MESSIN),

DECIDE :

- **DE VALIDER** la liste ci-dessus comme lieux susceptibles d'accueillir les réunions du conseil communautaire, en plus du siège de la CCHCPP ;
- **D'AUTORISER** M. le Président à signer tout document administratif ou financier afférent

Fait à Pange le 11 mars 2026
Pour extrait conforme,
Le Président,
Roland CHLOUP



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Membres du Conseil : 42

Présents : 33

Pouvoirs : 4

Votants : 37

Excusés : 9

Absent : 0

Extrait du Registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 10 mars 2026

Date de convocation : 03 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le 10 mars à 18 heures, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la CCHCPP, sous la présidence de M. Roland CHLOUP.
Mme Delphine BERGER a été désignée secrétaire de séance.

Membres présents :

BAZONCOURT :	/
BURTONCOURT :	M. André HOUPERT
CHARLEVILLE SOUS BOIS :	M. Jérôme CRIDELICH
COINCY :	M. Michel HERENCIA
COLLIGNY-MAIZERY :	M. Hervé MESSIN
COURCELLES-CHAUSSEY :	Mme Patricia FAGNONI et MM. Luc GIAMBERINI, Guillaume BERNEZ Jean-Paul LARISCH et Etienne LOGNON
COURCELLES-SUR-NIED :	Mme Claudine GLOTTIN, M. Fabrice MULLER
FAILLY :	M. Alain DALSTEIN
GLATIGNY :	M. Victor STALLONE
HAYES :	M. André KEIL
LES ETANGS :	M. Yves LEGENDRE
MAIZEROY :	M. Jean-François LEIDELINGER
MARSILLY :	/
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	Mme Anne-Marie MARX, MM. Alain BASTIEN et Éric GULINO
PANGE :	MM. Roland CHLOUP et Jean-Paul GRANDJEAN
RAVILLE :	Mme Delphine BERGER
RETONFEY :	Mme Joëlle PACE (à partir de la DCC2026_05), M. Christian PETIT (à partir de la DCC2026_05) et M. Michel ZDJELAR
SAINTE-BARBE :	M. Didier SCHRECKLINGER
SAINT-HUBERT :	Mme Sylvie RICHARD
SANRY-LES-VIGY :	/
SANRY-SUR-NIED :	Mme Marie-Laure POINSIGNON
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	/
SERVIGNY-LES-SAINTE-BARBE :	M. Joël SIMON
SILLY-SUR-NIED :	M. Serge WOLLJUNG
SORBEY :	M. Claude SPINELLI
VIGY :	Mme Isabelle MULLER, MM. Sylvain WEIL et Hervé PRITRSKY
VILLERS-STONCOURT :	/
VRY :	M. Dominique MAST

Absents excusés :

BAZONCOURT :	M. Dominique BERTRAND
COURCELLES-CHAUSSEY :	Mmes Peggy RASQUIN et Armelle REISER LAGRUE
MARSILLY :	M. Bernard BARRE



**Haut Chemin
Pays de Pange**

Communauté de Communes

SANRY-LES-VIGY :
SERVIGNY-LES-RAVILLE :
VILLERS-STONCOURT :

M. Lionel GUIRAUT
M. Raphaël DUPONT
M. Gilbert JEANRONT

Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le 16/03/2026
ID : 057-200067957-20260310-DCC2026_04-DE



Mme Peggy RASQUIN a donné procuration à Mme Patricia FAGNONI pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Armelle REISER LARGUE a donné procuration à M. Etienne LOGNON pour tous les points à l'ordre du jour
M. Bernard BARRE a donné procuration à M. Hervé MESSIN pour tous les points à l'ordre du jour
M. Lionel GUIRAUT a donné procuration à M. Dominique MAST pour tous les points à l'ordre du jour

DCC N°2026_04 : Développement économique – Appel à Manifestation d'Intérêt pour l'installation d'un distributeur automatique

Monsieur Eric GULINO, Vice-président explique que la CCHCPP a été destinataire d'une demande d'installation d'un distributeur de fleurs sur le terrain du nouveau parking de la ZA « la PLANCHETTE », en domaine public.

Avant d'acter cette installation, il convient de vérifier que d'autres porteurs de projets ne sont pas intéressés par cette plateforme et de choisir le plus intéressant pour la collectivité.

Il est donc proposé de faire paraître un avis de publicité valant Appel à Manifestation d'Intérêt (figurant en pièce jointe). Après analyse des candidatures, il est proposé de déléguer au Président le choix du candidat retenu et l'autoriser à signer une Convention d'Occupation Temporaire avec les candidats déposant l'offre la plus intéressante.

VU l'article L.5211-11 du CGCT,

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

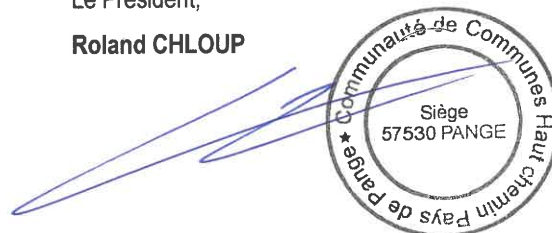
- **DE LANCER** un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour la mise en place d'un distributeur automatique sur la zone de Montoy-Flanville
- **DE DELEGUER** au Président le choix du candidat retenu
- **D'AUTORISER** M. le Président à signer la Convention d'occupation temporaire du domaine public correspondante ainsi que tout document administratif ou financier afférent

Fait à Pange le 11 mars 2026

Pour extrait conforme,

Le Président,

Roland CHLOUP



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Membres du Conseil : 42
Présents : 35
Pouvoirs : 4
Votants : 39
Excusés : 7
Absent : 0

Extrait du Registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 10 mars 2026

Date de convocation : 03 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le 10 mars à 18 heures, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la CCHCPP, sous la présidence de M. Roland CHLOUP.
Mme Delphine BERGER a été désignée secrétaire de séance.

Membres présents :

BAZONCOURT :	/
BURTONCOURT :	M. André HOUPERT
CHARLEVILLE SOUS BOIS :	M. Jérôme CRIDELICH
COINCY :	M. Michel HERENCIA
COLLIGNY-MAIZERY :	M. Hervé MESSIN
COURCELLES-CHAUSSEY :	Mme Patricia FAGNONI et MM. Luc GIAMBERINI, Guillaume BERNEZ Jean-Paul LARISCH et Etienne LOGNON
COURCELLES-SUR-NIED :	Mme Claudine GLOTTIN, M. Fabrice MULLER
FAILLY :	M. Alain DALSTEIN
GLATIGNY :	M. Victor STALLONE
HAYES :	M. André KEIL
LES ETANGS :	M. Yves LEGENDRE
MAIZEROY :	M. Jean-François LEIDELINGER
MARSILLY :	/
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	Mme Anne-Marie MARX, MM. Alain BASTIEN et Éric GULINO
PANGE :	MM. Roland CHLOUP et Jean-Paul GRANDJEAN
RAVILLE :	Mme Delphine BERGER
RETENFEY :	Mme Joëlle PACE (à partir de la DCC2026_05), M. Christian PETIT (à partir de la DCC2026_05) et M. Michel ZDJELAR
SAINTE-BARBE :	M. Didier SCHRECKLINGER
SAINT-HUBERT :	Mme Sylvie RICHARD
SANRY-LES-VIGY :	/
SANRY-SUR-NIED :	Mme Marie-Laure POINSIGNON
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	/
SERVIGNY-LES-SAINTE-BARBE :	M. Joël SIMON
SILLY-SUR-NIED :	M. Serge WOLLJUNG
SORBEY :	M. Claude SPINELLI
VIGY :	Mme Isabelle MULLER, MM. Sylvain WEIL et Hervé PRITRSKY
VILLERS-STONCOURT :	/
VRY :	M. Dominique MAST

Absents excusés :

BAZONCOURT :	M. Dominique BERTRAND
COURCELLES-CHAUSSEY :	Mmes Peggy RASQUIN et Armelle REISER LAGRUE
MARSILLY :	M. Bernard BARRE



Haut Chemin Pays de Pange

Communauté de Communes

SANRY-LES-VIGY :
SERVIGNY-LES-RAVILLE :
VILLERS-STONCOURT :

M. Lionel GUIRAUT
M. Raphaël DUPONT
M. Gilbert JEANRONT

Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le 16/03/2026
ID : 057-200067957-20260310-DCC2026_05-DE



Mme Peggy RASQUIN a donné procuration à Mme Patricia FAGNONI pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Armelle REISER LARGUE a donné procuration à M. Etienne LOGNON pour tous les points à l'ordre du jour
M. Bernard BARRE a donné procuration à M. Hervé MESSIN pour tous les points à l'ordre du jour
M. Lionel GUIRAUT a donné procuration à M. Dominique MAST pour tous les points à l'ordre du jour

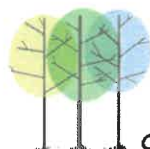
DCC N°2026_05 : FINANCES - Taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport de longue distance – Répartition entre les communes

Monsieur Joël SIMON, Vice-président, expose que L'article 100 de la loi de finances pour 2024 a créé la taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport de longue distance, à savoir les infrastructures qui permettent « *le déplacement de personnes ou de marchandises au moyen d'engins de transport routier, ferroviaire ou guidé, d'aéronefs ou d'engins flottants* » dont « *l'origine et la destination ne sont pas comprises dans le ressort d'une même autorité organisatrice de la mobilité* ».

Les sommes ainsi collectées sont affectées pour 10/12^{ème} à l'Agence de Financement des Infrastructures de Transport de France (AFITF), pour 1/12^{ème} aux départements ou collectivités assimilées et pour 1/12^{ème} aux EPCI à fiscalité propre, à charge pour eux d'en reverser une partie aux communes qui n'ont pas transféré la totalité de la voirie communale.

Le montant perçu par la CCHCPP s'élève à 9440 €. Dans le respect des modalités énoncées par le décret du 12 septembre 2025, cette répartition pourrait s'établir comme suit :

Commune	Voirie (ml)	% voirie	Montant
BAZONCOURT	6400	3,37%	318,16
BURTONCOURT	3410	1,80%	169,52
CHARLEVILLE-SOUS-BOIS	6796	3,58%	337,85
COINCY	7618	4,01%	378,71
COLLIGNY MAIZERY	3777	1,99%	187,76
COURCELLES CHAUSSY	29086	15,32%	1445,94
COURCELLES-SUR-NIED	7082	3,73%	352,07
FAILLY	5189	2,73%	257,96
GLATIGNY	5260	2,77%	261,49
HAYES	2831	1,49%	140,74
LES ETANGS	4136	2,18%	205,61
MAIZEROY	3452	1,82%	171,61
MARSILLY	6891	3,63%	342,57
OGY MONTOY FLANVILLE	18074	9,52%	898,51
PANGE	7086	3,73%	352,26
RAVILLE	3028	1,59%	150,53
RETONFEY	11183	5,89%	555,94
SAINTE BARBE	9146	4,82%	454,67
SAINT HUBERT	7021	3,70%	349,03
SANRY LES VIGY	2325	1,22%	115,58
SANRY SUR NIED	2395	1,26%	119,06



Haut Chemin Pays de Pange

Communauté de Communes

Envoyé en préfecture le 13/03/2026

Reçu en préfecture le 13/03/2026

Publié le 16/03/2026

ID : 057-200067957-20260310-DCC2026_05-DE



SERVIGNY LES RAVILLE	3979	2,10%	197,81
SERVIGNY LES SAINTE BARBE	2886	1,52%	143,47
SILLY SUR NIED	5456	2,87%	271,23
SORBEY	3230	1,70%	160,57
VIGY	11165	5,88%	555,04
VILLERS STONCOURT	2291	1,21%	113,89
VRV	5698	3,00%	283,26
CCHCPP	3000	1,58%	149,14
Total	189891	100,00%	9440,00

VU l'article L.425-20 du code des impositions sur les biens et services,

VU l'article L.2122-21 5° du code général des collectivités territoriales,

VU le décret n°2025-964 du 12 septembre 2025 portant modalités de répartition de l'affectation de la taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport de longue distance,

VU l'arrêté ministériel du 16 décembre 2025 portant notification des attributions individuelles au titre de l'affectation de la taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport de longue distance,

VU l'avis favorable du bureau communautaire en date du 5 février 2026,

CONSIDERANT que l'arrêté du 16 décembre 2025 susvisé prévoit le versement à la Communauté de communes une somme de 9440 € au titre de la taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport de longue distance pour l'exercice 2025,

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

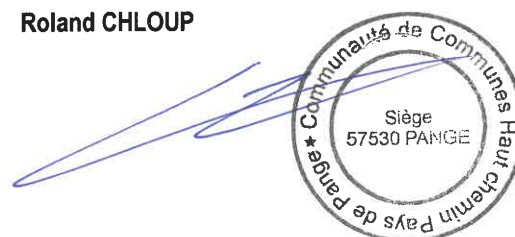
- **DE REVERSER** le montant perçu en 2025 au titre de la taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport de longue distance comme indiqué dans le tableau ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** M. le Président à signer tout document administratif ou financier afférent

Fait à Pange le 11 mars 2026

Pour extrait conforme,

Le Président,

Roland CHLOUP



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Membres du Conseil : 42

Présents : 35

Pouvoirs : 4

Votants : 39

Excusés : 7

Absent : 0

Extrait du Registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 10 mars 2026

Date de convocation : 03 mars 2026

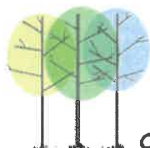
L'an deux mille vingt-six, le 10 mars à 18 heures, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la CCHCPP, sous la présidence de M. Roland CHLOUP.
Mme Delphine BERGER a été désignée secrétaire de séance.

Membres présents :

BAZONCOURT :	/
BURTONCOURT :	M. André HOUPERT
CHARLEVILLE SOUS BOIS :	M. Jérôme CRIDELICH
COINCY :	M. Michel HERENCIA
COLLIGNY-MAIZERY :	M. Hervé MESSIN
COURCELLES-CHAUSSEY :	Mme Patricia FAGNONI et MM. Luc GIAMBERINI, Guillaume BERNEZ Jean-Paul LARISCH et Etienne LOGNON
COURCELLES-SUR-NIED :	Mme Claudine GLOTTIN, M. Fabrice MULLER
FAILLY :	M. Alain DALSTEIN
GLATIGNY :	M. Victor STALLONE
HAYES :	M. André KEIL
LES ETANGS :	M. Yves LEGENDRE
MAIZEROY :	M. Jean-François LEIDELINGER
MARSILLY :	/
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	Mme Anne-Marie MARX, MM. Alain BASTIEN et Éric GULINO
PANGE :	MM. Roland CHLOUP et Jean-Paul GRANDJEAN
RAVILLE :	Mme Delphine BERGER
RETONFEY :	Mme Joëlle PACE (à partir de la DCC2026_05), M. Christian PETIT (à partir de la DCC2026_05) et M. Michel ZDJELAR
SAINTE-BARBE :	M. Didier SCHRECKLINGER
SAINT-HUBERT :	Mme Sylvie RICHARD
SANRY-LES-VIGY :	/
SANRY-SUR-NIED :	Mme Marie-Laure POINSIGNON
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	/
SERVIGNY-LES-SAINTE-BARBE :	M. Joël SIMON
SILLY-SUR-NIED :	M. Serge WOLLJUNG
SORBEY :	M. Claude SPINELLI
VIGY :	Mme Isabelle MULLER, MM. Sylvain WEIL et Hervé PRITRSKY
VILLERS-STONCOURT :	/
VRY :	M. Dominique MAST

Absents excusés :

BAZONCOURT :	M. Dominique BERTRAND
COURCELLES-CHAUSSEY :	Mmes Peggy RASQUIN et Armelle REISER LAGRUE
MARSILLY :	M. Bernard BARRE



Haut Chemin Pays de Pange

Communauté de Communes

SANRY-LES-VIGY :
SERVIGNY-LES-RAVILLE :
VILLERS-STONCOURT :

M. Lionel GUIRAUT
M. Raphaël DUPONT
M. Gilbert JEANRONT

Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le 16/03/2026
ID : 057-200067957-20260310-DCC2026_06-DE



Mme Peggy RASQUIN a donné procuration à Mme Patricia FAGNONI pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Armelle REISER LARGUE a donné procuration à M. Etienne LOGNON pour tous les points à l'ordre du jour
M. Bernard BARRE a donné procuration à M. Hervé MESSIN pour tous les points à l'ordre du jour
M. Lionel GUIRAUT a donné procuration à M. Dominique MAST pour tous les points à l'ordre du jour

DCC N°2026_06 : ADMINISTRATION GENERALE – Désignation d'un président de séance pour le vote des CFU 2025

Monsieur le Président rappelle au conseil qu'il ne peut présider la séance en ce qui concerne le vote des 11 comptes financiers uniques de la CCHCPP. Il propose de désigner M. Joël SIMON, 1^{er} vice-président délégué aux finances, pour présider la séance pour ces 11 délibérations.

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

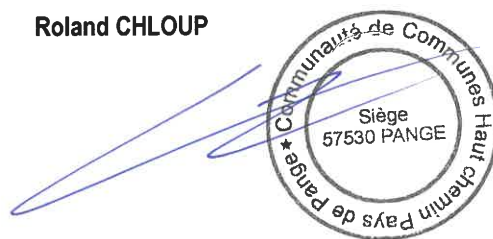
- **DE DESIGNER** M. Joël SIMON comme président de séance pour le vote des 11 comptes financiers uniques 2025 ;
- **D'AUTORISER** M. le Président à signer tout document administratif ou financier afférent

Fait à Pange le 11 mars 2026

Pour extrait conforme,

Le Président,

Roland CHLOUP



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication

IV - ANNEXES	IV
ARRÊTÉ ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 42
 Nombre de membres présents : 34
 Nombre de suffrages exprimés : 38
 VOTES - Pour : 38
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : 03/03/2026

Présenté par le Président de séance

A Pange, le 10/03/2026

le Président ,

Délibéré par l'assemblée le Conseil Communautaire réuni en session Ordinaire

Le Président s'étant retiré lors du vote.

A Pange, le 10/03/2026



Les membres de l'assemblée délibérante de Conseil
Communautaire,

Bernard BARRE	Alain BASTIEN	Delphine BERGER
Guillaume BERNEZ	Dominique BERTRAND	Tibor STALLONE
Jérôme CRIDELICH	Alain DALSTEIN	Raphaël DUPONT
Patricia FAGNONI	Luc GIAMBERINI	Claudine GLOTTIN
Jean-Paul GRANDJEAN	Lionel GUIRAUT	Éric GULINO
Michel HERENCIA	André HOUPERT	Gilbert JEANRONT
André KEIL	Jean-Paul LARISCH	Jean-François LEIDELINGER
Etienne LOGNON	Anne-Marie MARY	Dominique MAST
Hervé MESSIN	Fabrice MULLER	Isabelle MULLER
Peggy RASQUIN	Armelle REISER LAGRUE	Joëlle PACE
Christian PETIT	Marie-Laure POINSIGNON	Hervé PRITRSKY
Peggy RASQUIN	Yves LEGENDRE	Sylvie RICHARD

IV - ANNEXES

IV

ARRÊTÉ ET SIGNATURES

D

Didier SCHRECKLINGER

Joël SIMON

Claude SPINELLI

Sylvain WEIL

Serge WOLLJUNG

Michel ZDJEAR

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le
____/____/_____, et de la publication le ____/____/_____

A Pange, le ____/____/_____



Membres du Conseil : 42

Présents : 34

Pouvoirs : 4

Votants : 38

Excusés : 7

Absent : 1

Extrait du Registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 10 mars 2026

Date de convocation : 03 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le 10 mars à 18 heures, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la CCHCPP, sous la présidence de M. Joël SIMON, premier vice-président.

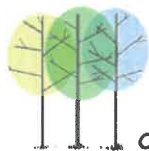
Mme Delphine BERGER a été désignée secrétaire de séance.

Membres présents :

BAZONCOURT :	/
BURTONCOURT :	M. André HOUPERT
CHARLEVILLE SOUS BOIS :	M. Jérôme CRIDELICH
COINCY :	M. Michel HERENCIA
COLLIGNY-MAIZERY :	M. Hervé MESSIN
COURCELLES-CHAUSSY :	Mme Patricia FAGNONI et MM. Luc GIAMBERINI, Guillaume BERNEZ Jean-Paul LARISCH et Etienne LOGNON
COURCELLES-SUR-NIED :	Mme Claudine GLOTTIN, M. Fabrice MULLER
FAILLY :	M. Alain DALSTEIN
GLATIGNY :	M. Victor STALLONE
HAYES :	M. André KEIL
LES ETANGS :	M. Yves LEGENDRE
MAIZEROTY :	M. Jean-François LEIDELINGER
MARSILLY :	/
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	Mme Anne-Marie MARX, MM. Alain BASTIEN et Éric GULINO
PANGE :	M. Jean-Paul GRANDJEAN
RAVILLE :	Mme Delphine BERGER
RETONFEY :	Mme Joëlle PACE (à partir de la DCC2026_05), M. Christian PETIT (à partir de la DCC2026_05) et M. Michel ZDJELAR
SAINTE-BARBE :	M. Didier SCHRECKLINGER
SAINT-HUBERT :	Mme Sylvie RICHARD
SANRY-LES-VIGY :	/
SANRY-SUR-NIED :	Mme Marie-Laure POINSIGNON
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	/
SERVIGNY-LES-SAINTE-BARBE :	M. Joël SIMON
SILLY-SUR-NIED :	M. Serge WOLLJUNG
SORBEY :	M. Claude SPINELLI
VIGY :	Mme Isabelle MULLER, MM. Sylvain WEIL et Hervé PRITRSKY
VILLERS-STONCOURT :	/
VRVY :	M. Dominique MAST

Absents excusés :

BAZONCOURT :	M. Dominique BERTRAND
COURCELLES-CHAUSSY :	Mmes Peggy RASQUIN et Armelle REISER LAGRUE



Haut Chemin Pays de Pange

Communauté de Communes

MARSILLY :	M. Bernard BARRE
SANRY-LES-VIGY :	M. Lionel GUIRAUT
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	M. Raphaël DUPONT
VILLERS-STONCOURT :	M. Gilbert JEANRONT

Envoyé en préfecture le 13/03/2026

Reçu en préfecture le 13/03/2026

Publié le 16/03/2026

ID : 057-200067957-20260310-DCC2026_07-DE



Mme Peggy RASQUIN a donné procuration à Mme Patricia FAGNONI pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Armelle REISER LARGUE a donné procuration à M. Etienne LOGNON pour tous les points à l'ordre du jour
M. Bernard BARRE a donné procuration à M. Hervé MESSIN pour tous les points à l'ordre du jour
M. Lionel GUIRAUT a donné procuration à M. Dominique MAST pour tous les points à l'ordre du jour

DCC N°2026_07 : FINANCES - CFU Assainissement 2025

M. Joël SIMON, Vice-président, prend la présidence de la séance (cf. DCC2026_06). Il rappelle que le CFU est un compte commun à l'ordonnateur et au comptable qui se substitue au Compte Administratif et au Compte de Gestion. Les objectifs du CFU sont :

- Favoriser la transparence et améliorer la lisibilité de l'information financière des collectivités par rapport au Compte Administratif et au Compte de Gestion.
- Améliorer la qualité des comptes.
- Simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Le CFU du budget Assainissement de l'année 2025 s'établit de la manière suivante :

INVESTISSEMENT

Dépenses :	Prévu :	3 961 118,27 €
	Réalisé :	1 814 352,50 €
	Reste à réaliser :	388 791,82 €

Recettes :	Prévu :	3 961 118,27 €
	Réalisé :	2 138 390,35 €
	Reste à réaliser :	150 216,03 €

Résultat de l'exercice : 324 037,85 €

Déficit 2024 reporté : - 178 140,27 €

Résultat de clôture : 145 897,58 €

FONCTIONNEMENT :

Dépenses :	Prévu :	2 593 839,12 €
	Réalisé :	2 232 107,07 €
	Reste à réaliser :	0 €

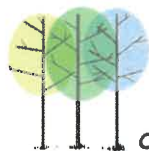
Recettes :	Prévu :	2 593 839,12 €
	Réalisé :	2 615 172,05 €
	Reste à réaliser :	0 €

Résultat de l'exercice : 383 064,98 €

Excédent 2024 reporté : 0 €

Résultat de clôture : 383 064,98 €

RÉSULTAT GLOBAL DE CLÔTURE DE L'EXERCICE : 528 962,56 €



VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-12 et L.1612-13, relatifs au vote du compte financier unique,

VU l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,

VU l'arrêté du 1er mars 2021 modifiant l'arrêté du 13 décembre 2019 fixant la liste des collectivités territoriales et des groupements admis à expérimenter le Compte Financier Unique,

VU la délibération du Conseil Communautaire du 7 décembre 2023 autorisant la candidature de la CCHCPP à l'expérimentation du Compte Financier Unique,

VU le Compte Financier Unique pour l'exercice 2025 du budget Assainissement de la CCHCPP ci-annexé,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder au vote du Compte Financier Unique du budget Assainissement de la CCHCPP pour l'exercice 2025,

Comme le prévoient les textes, M. le Président doit quitter la séance et ne prend pas part au vote.

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

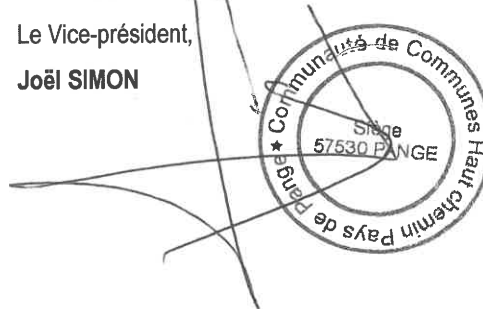
- **D'APPROUVER** le Compte Financier Unique 2025 du budget Assainissement dressé par le Président, M. Roland CHLOUP annexé à la présente délibération ;
- **DE CONSTATER** les identités de valeurs avec les indications du SGC de Metz relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **D'ARRETER** les résultats définitifs tels que résumés.

Fait à Pange le 11 mars 2026

Pour extrait conforme,

Le Vice-président,

Joël SIMON



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication

IV - ANNEXES	IV
ARRÊTÉ ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 42
 Nombre de membres présents : 34
 Nombre de suffrages exprimés : 38
 VOTES - Pour : 38
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : 03/03/2026



Présenté par le Président de séance
 A Pange, le 10/03/2026
 le Président,
 Délibéré par l'assemblée l'Assemblée délibérante réunie en session Ordinaire
 Le Président s'étant retiré lors du vote.
 A Pange, le 10/03/2026

Les membres de l'assemblée délibérante de l'Assemblée Délibérante,

Bernard BARRE	Alain BASTIEN	Delphine BERGER
Guillaume BERNEZ	Dominique BERTRAND	Victor SILLON
Jérôme CRIDELICH	Alain DALSTEIN	Raphaël DUPONT
Patricia FAGNONI	Luc GIAMBERINI	Claudine GLOTTIN
Jean-Paul GRANDJEAN	Lionel GUIRAUT	Éric GULINO
Michel HERENCIA	André HOUPERT	Gilbert JEANRONT
André KEIL	Jean-Paul LARISCH	Jean-François LEIDENGER
Etienne LOGNON	Anne-Marie MARX	Dominique MAST
Hervé MESSIN	Fabrice MULLER	Isabelle MULLER
Peggy RASQUIN	Armelle REISER LAGRUE	Joëlle PACE
Christian PETIT	Marie-Laure POINSIGNON	Hervé PRITRSKY
Peç	Yves LEGENDRE	Sylvie RICHARD

IV - ANNEXES

IV

ARRÊTÉ ET SIGNATURES

D

Didier SCHRECKLINGER

Joël SIMON

Claude SPINELLI

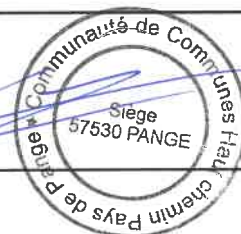
Sylvain WEIL

Serge WOLLJUNG

Michel ZDJELAR

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le
____/____/____, et de la publication le ____/____/____

A Pange, le ____/____/____



Membres du Conseil : 42

Présents : 34

Pouvoirs : 4

Votants : 38

Excusés : 7

Absent : 1

Extrait du Registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 10 mars 2026

Date de convocation : 03 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le 10 mars à 18 heures, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la CCHCPP, sous la présidence de M. Joël SIMON, premier vice-président.

Mme Delphine BERGER a été désignée secrétaire de séance.

Membres présents :

BAZONCOURT :	/
BURTONCOURT :	M. André HOUPERT
CHARLEVILLE SOUS BOIS :	M. Jérôme CRIDELICH
COINCY :	M. Michel HERENCIA
COLLIGNY-MAIZERY :	M. Hervé MESSIN
COURCELLES-CHAUSSY :	Mme Patricia FAGNONI et MM. Luc GIAMBERINI, Guillaume BERNEZ Jean-Paul LARISCH et Etienne LOGNON
COURCELLES-SUR-NIED :	Mme Claudine GLOTTIN, M. Fabrice MULLER
FAILLY :	M. Alain DALSTEIN
GLATIGNY :	M. Victor STALLONE
HAYES :	M. André KEIL
LES ETANGS :	M. Yves LEGENDRE
MAIZEROY :	M. Jean-François LEIDELINGER
MARSILLY :	/
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	Mme Anne-Marie MARX, MM. Alain BASTIEN et Éric GULINO
PANGE :	M. Jean-Paul GRANDJEAN
RAVILLE :	Mme Delphine BERGER
RETONFEY :	Mme Joëlle PACE (à partir de la DCC2026_05), M. Christian PETIT (à partir de la DCC2026_05) et M. Michel ZDJELAR
SAINTE-BARBE :	M. Didier SCHRECKLINGER
SAINT-HUBERT :	Mme Sylvie RICHARD
SANRY-LES-VIGY :	/
SANRY-SUR-NIED :	Mme Marie-Laure POINSIGNON
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	/
SERVIGNY-LES-SAINTE-BARBE :	M. Joël SIMON
SILLY-SUR-NIED :	M. Serge WOLLJUNG
SORBEY :	M. Claude SPINELLI
VIGY :	Mme Isabelle MULLER, MM. Sylvain WEIL et Hervé PRITRSKY
VILLERS-STONCOURT :	/
VRY :	M. Dominique MAST

Absents excusés :

BAZONCOURT :	M. Dominique BERTRAND
COURCELLES-CHAUSSY :	Mmes Peggy RASQUIN et Armelle REISER LAGRUE



MARSILLY :	M. Bernard BARRE
SANRY-LES-VIGY :	M. Lionel GUIRAUT
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	M. Raphaël DUPONT
VILLERS-STONCOURT :	M. Gilbert JEANRONT

Mme Peggy RASQUIN a donné procuration à Mme Patricia FAGNONI pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Armelle REISER LARGUE a donné procuration à M. Etienne LOGNON pour tous les points à l'ordre du jour
M. Bernard BARRE a donné procuration à M. Hervé MESSIN pour tous les points à l'ordre du jour
M. Lionel GUIRAUT a donné procuration à M. Dominique MAST pour tous les points à l'ordre du jour

DCC N°2026_08 : FINANCES - CFU SPANC 2025

M. Joël SIMON, Vice-président, prend la présidence de la séance (cf. DCC2026_06). Il rappelle que le CFU est un compte commun à l'ordonnateur et au comptable qui se substitue au Compte Administratif et au Compte de Gestion. Les objectifs du CFU sont :

- Favoriser la transparence et améliorer la lisibilité de l'information financière des collectivités par rapport au Compte Administratif et au Compte de Gestion.
- Améliorer la qualité des comptes.
- Simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Le CFU du budget SPANC de l'année 2025 s'établit de la manière suivante :

INVESTISSEMENT

Dépenses :	Prévu :	621,72 €
	Réalisé :	0,00 €
	Reste à réaliser :	0,00 €
Recettes :	Prévu :	621,72 €
	Réalisé :	821,10 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Résultat de l'exercice : 821,10 €

Déficit 2024 reporté : - 321,72 €

Résultat de clôture : 499,38 €

FONCTIONNEMENT :

Dépenses :	Prévu :	71 331,37 €
	Réalisé :	11 946,87 €
	Reste à réaliser :	0,00 €
Recettes :	Prévu :	71 331,37 €
	Réalisé :	2 240,00 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Résultat de l'exercice : - 9 706,87 €

Excédent 2024 reporté : 61 009,65 €

Résultat de clôture : 51 302,78 €

RÉSULTAT GLOBAL DE CLÔTURE DE L'EXERCICE : 51 802,16 €

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-12 et L.1612-13, relatifs au vote du compte financier unique,

VU l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,

VU l'arrêté du 1er mars 2021 modifiant l'arrêté du 13 décembre 2019 fixant la liste des collectivités territoriales et des groupements admis à expérimenter le Compte Financier Unique,

VU la délibération du Conseil Communautaire du 7 décembre 2023 autorisant la candidature de la CCHCPP à l'expérimentation du Compte Financier Unique,

VU le Compte Financier Unique pour l'exercice 2025 du budget SPANC de la CCHCPP ci-annexé,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder au vote du Compte Financier Unique du budget SPANC de la CCHCPP pour l'exercice 2025,

Comme le prévoient les textes, M. le Président a quitté la séance.

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

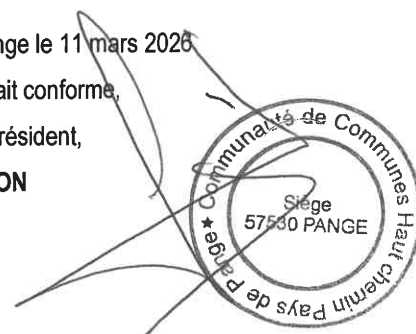
- **D'APPROUVER** le Compte Financier Unique 2025 du budget SPANC dressé par le Président, M. Roland CHLOUP annexé à la présente délibération ;
- **DE CONSTATER** les identités de valeurs avec les indications du SGC de Metz relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **D'ARRETER** les résultats définitifs tels que résumés.

Fait à Pange le 11 mars 2026

Pour extrait conforme,

Le Vice-président,

Joël SIMON



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication

IV - ANNEXES	IV
ARRÊTÉ ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 42
 Nombre de membres présents : 31
 Nombre de suffrages exprimés : 38
 VOTES - Pour : 38
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : 03/03/2026

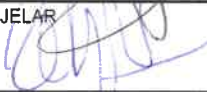
Présenté par le Président de séance
 A Pange, le 10/03/2026
 le Président ,
 Délibéré par l'assemblée le Conseil Communautaire réunie en session Ordinaire
 Le Président s'étant retiré lors du vote.
 A Pange, le 10/03/2026



Les membres de l'assemblée délibérante du Conseil Communautaire,

Bernard BARRE	Alain BASTIEN	Delphine BERGER
Guillaume BERNEZ	Dominique BERTRAND	STALLONE Udo
Jérôme CRIDELICH	Alain DALSTEIN	Raphaël DUPONT
Patricia FAGNONI	Luc GIAMBERINI	Claudine GLOTTIN
Jean-Paul GRANDJEAN	Lionel GUIRAUT	Éric GULINO
Michel HERENCIA	André HOUPERT	Gilbert JEANRONT
André KEIL	Jean-Paul LARISCH	Jean-François LEIDELINGER
Etienne LOGNON	Anne-Marie MABY	Dominique MAST
Hervé MESSIN	Fabrice MULLER	Isabelle MULLER
Peggy RASQUIN	Amelle REISER LAGRUE	Joëlle PACE
Christian PETIT	Marie-Laure POINSIGNON	Hervé PRITRSKY
Pi	Yves LEGENDRE	Sylvie RICHARD

IV - ANNEXES	IV
ARRÊTÉ ET SIGNATURES	D

Didier SCHRECKLINGER 	Joël SIMON 	Claude SPINELLI 
Sylvain WEIL 	Serge WOLLJUNG 	Michel ZDJELAR 

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le
____/____/_____, et de la publication le ____/____/_____
A Pange, le ____/____/_____




Membres du Conseil : 42

Présents : 34

Pouvoirs : 4

Votants : 38

Excusés : 7

Absent : 1

Extrait du Registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 10 mars 2026

Date de convocation : 03 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le 10 mars à 18 heures, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la CCHCPP, sous la présidence de M. Joël SIMON, premier vice-président.

Mme Delphine BERGER a été désignée secrétaire de séance.

Membres présents :

BAZONCOURT :	/
BURTONCOURT :	M. André HOUPERT
CHARLEVILLE SOUS BOIS :	M. Jérôme CRIDELICH
COINCY :	M. Michel HERENCIA
COLLIGNY-MAIZERY :	M. Hervé MESSIN
COURCELLES-CHAUSSEY :	Mme Patricia FAGNONI et MM. Luc GIAMBERINI, Guillaume BERNEZ Jean-Paul LARISCH et Etienne LOGNON
COURCELLES-SUR-NIED :	Mme Claudine GLOTTIN, M. Fabrice MULLER
FAILLY :	M. Alain DALSTEIN
GLATIGNY :	M. Victor STALLONE
HAYES :	M. André KEIL
LES ETANGS :	M. Yves LEGENDRE
MAIZEROY :	M. Jean-François LEIDELINGER
MARSILLY :	/
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	Mme Anne-Marie MARX, MM. Alain BASTIEN et Éric GULINO
PANGE :	M. Jean-Paul GRANDJEAN
RAVILLE :	Mme Delphine BERGER
RETENFEY :	Mme Joëlle PACE (à partir de la DCC2026_05), M. Christian PETIT (à partir de la DCC2026_05) et M. Michel ZDJELAR
SAINTE-BARBE :	M. Didier SCHRECKLINGER
SAINT-HUBERT :	Mme Sylvie RICHARD
SANRY-LES-VIGY :	/
SANRY-SUR-NIED :	Mme Marie-Laure POINSIGNON
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	/
SERVIGNY-LES-SAINTE-BARBE :	M. Joël SIMON
SILLY-SUR-NIED :	M. Serge WOLLJUNG
SORBEY :	M. Claude SPINELLI
VIGY :	Mme Isabelle MULLER, MM. Sylvain WEIL et Hervé PRITRSKY
VILLERS-STONCOURT :	/
VRY :	M. Dominique MAST

Absents excusés :

BAZONCOURT :	M. Dominique BERTRAND
COURCELLES-CHAUSSEY :	Mmes Peggy RASQUIN et Armelle REISER LAGRUE



Haut Chemin Pays de Pange

Communauté de Communes

MARSILLY :	M. Bernard BARRE
SANRY-LES-VIGY :	M. Lionel GUIRAUT
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	M. Raphaël DUPONT
VILLERS-STONCOURT :	M. Gilbert JEANRONT

Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le 16/03/2026
ID : 057-200067957-20260310-DCC2026_09-DE



Mme Peggy RASQUIN a donné procuration à Mme Patricia FAGNONI pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Armelle REISER LARGUE a donné procuration à M. Etienne LOGNON pour tous les points à l'ordre du jour
M. Bernard BARRE a donné procuration à M. Hervé MESSIN pour tous les points à l'ordre du jour
M. Lionel GUIRAUT a donné procuration à M. Dominique MAST pour tous les points à l'ordre du jour

DCC N°2026_09 : FINANCES - CFU Eau 2025

M. Joël SIMON, Vice-président, prend la présidence de la séance (cf. DCC2026_06). Il rappelle que le CFU est un compte commun à l'ordonnateur et au comptable qui se substitue au Compte Administratif et au Compte de Gestion. Les objectifs du CFU sont :

- Favoriser la transparence et améliorer la lisibilité de l'information financière des collectivités par rapport au Compte Administratif et au Compte de Gestion.
- Améliorer la qualité des comptes.
- Simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Le CFU du budget Eau de l'année 2025 s'établit de la manière suivante :

INVESTISSEMENT

Dépenses :	Prévu :	293 986,81 €
	Réalisé :	7 022,86 €
	Reste à réaliser :	17 200,00 €

Recettes :	Prévu :	293 986,81 €
	Réalisé :	4 272,81 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Résultat de l'exercice : - 2 750,05 €

Excédent 2024 reporté : 235 971,57 €

Résultat de clôture : 233 221,52 €

FONCTIONNEMENT :

Dépenses :	Prévu :	165 612,59 €
	Réalisé :	49 138,15 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

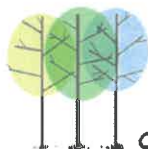
Recettes :	Prévu :	165 612,59 €
	Réalisé :	20 991,66 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Résultat de l'exercice : - 28 146,49 €

Excédent 2024 reporté : 130 735,24 €

Résultat de clôture : 102 588,75 €

RÉSULTAT GLOBAL DE CLÔTURE DE L'EXERCICE : 335 810,27 €



Haut Chemin Pays de Pange

Communauté de Communes

Envoyé en préfecture le 13/03/2026

Reçu en préfecture le 13/03/2026

Publié le 16/03/2026

ID : 057-200067957-20260310-DCC2026_09-DE



VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-12 et L.1612-13, relatifs au vote du compte financier unique,

VU l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,

VU l'arrêté du 1er mars 2021 modifiant l'arrêté du 13 décembre 2019 fixant la liste des collectivités territoriales et des groupements admis à expérimenter le Compte Financier Unique,

VU la délibération du Conseil Communautaire du 7 décembre 2023 autorisant la candidature de la CCHCPP à l'expérimentation du Compte Financier Unique,

VU le Compte Financier Unique pour l'exercice 2025 du budget Eau de la CCHCPP ci-annexé,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder au vote du Compte Financier Unique du budget Eau de la CCHCPP pour l'exercice 2025,

Comme le prévoient les textes, M. le Président a quitté la séance.

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

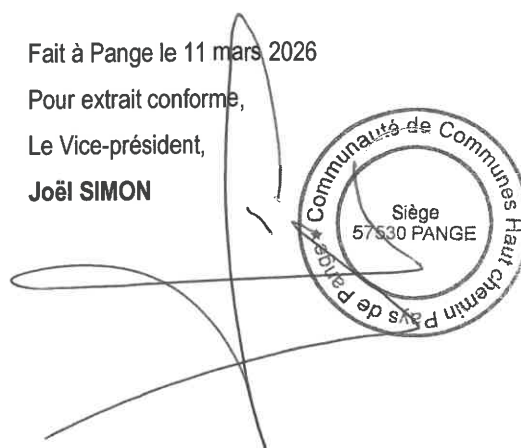
- **D'APPROUVER** le Compte Financier Unique 2025 du budget Eau dressé par le Président, M. Roland CHLOUP annexé à la présente délibération ;
- **DE CONSTATER** les identités de valeurs avec les indications du SGC de Metz relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **D'ARRETER** les résultats définitifs tels que résumés.

Fait à Pange le 11 mars 2026

Pour extrait conforme,

Le Vice-président,

Joël SIMON



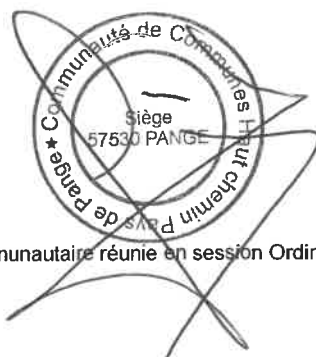
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication

IV - ANNEXES	IV
ARRÊTÉ ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 42
 Nombre de membres présents : 31
 Nombre de suffrages exprimés : 35
 VOTES - Pour : 30
 Contre : 0
 Abstentions : 5

Date de convocation : 03/03/2026

Présenté par le Président *de séance*
 A Pange, le 10/03/2026
 le Président ,
 Délibéré par l'assemblée le Conseil Communautaire réunie en session Ordinaire
 Le Président s'étant retiré lors du vote.
 A Pange, le 10/03/2026



Les membres de l'assemblée délibérante du Conseil Communautaire,

Bernard BARRE	Alain BASTIEN	Delphine BERGER
Guillaume BERNEZ	Dominique BERTRAND	STARONE Vika
Jérôme CRIDELICH	Alain DALSTEIN	Raphaël DUPONT
Patricia FAGNONI	Luc GIAMBERINI	Claudine GLOTTIN
Jean-Paul GRANDJEAN	Lionel GUIRAUT	Éric GULINO
Michel HERENCIA	André HOUPERT	Gilbert JEANRONT
André KEIL	Jean-Paul LARISCH	Jean-François LEIDELINGER
Etienne LOGNON	Anne-Marie MARK	Dominique MAST
Hervé MESSIN	Fabrice MULLER	Isabelle MULLER
Peggy RASQUIN	Arnelle REISER LAGRUE	Joëlle PACE
Christian PETIT	Marie-Laure POINSIGNON	Hervé PRITRSKY
Peggy	Mmes LEGENDRE	Sylvie RICHARD

IV - ANNEXES

IV

ARRÊTÉ ET SIGNATURES

D

Didier SCHRECKLINGER

Joël SIMON

Claude SPINELLI

Sylvain WEIL

Serge WOLLJUNG

Michel ZDJELAR

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le
____/____/_____, et de la publication le ____/____/_____

A Pange, le ____/____/_____



Membres du Conseil : 42

Présents : 31

Pouvoirs : 4

Votants : 35

Excusés : 7

Absent : 4

Extrait du Registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 10 mars 2026

Date de convocation : 03 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le 10 mars à 18 heures, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la CCHCPP, sous la présidence de M. Joël SIMON, premier vice-président.

Mme Delphine BERGER a été désignée secrétaire de séance.

Membres présents :

BAZONCOURT :	/
BURTONCOURT :	M. André HOUPERT
CHARLEVILLE SOUS BOIS :	M. Jérôme CRIDELICH
COINCY :	M. Michel HERENCIA
COLLIGNY-MAIZERY :	M. Hervé MESSIN
COURCELLES-CHAUSSEY :	Mme Patricia FAGNONI et MM. Luc GIAMBERINI, Guillaume BERNEZ Jean-Paul LARISCH et Etienne LOGNON
COURCELLES-SUR-NIED :	Mme Claudine GLOTTIN, M. Fabrice MULLER
FAILLY :	M. Alain DALSTEIN
GLATIGNY :	M. Victor STALLONE
HAYES :	M. André KEIL
LES ETANGS :	M. Yves LEGENDRE
MAIZEROY :	M. Jean-François LEIDELINGER
MARSILLY :	/
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	Mme Anne-Marie MARX, MM. Alain BASTIEN et Éric GULINO
PANGE :	M. Jean-Paul GRANDJEAN
RAVILLE :	Mme Delphine BERGER
RETENFEY :	/
SAINTE-BARBE :	M. Didier SCHRECKLINGER
SAINT-HUBERT :	Mme Sylvie RICHARD
SANRY-LES-VIGY :	/
SANRY-SUR-NIED :	Mme Marie-Laure POINSIGNON
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	/
SERVIGNY-LES-SAINTE-BARBE :	M. Joël SIMON
SILLY-SUR-NIED :	M. Serge WOLLJUNG
SORBEY :	M. Claude SPINELLI
VIGY :	Mme Isabelle MULLER, MM. Sylvain WEIL et Hervé PRITRSKY
VILLERS-STONCOURT :	/
VRY :	M. Dominique MAST

Absents excusés :

BAZONCOURT :	M. Dominique BERTRAND
COURCELLES-CHAUSSEY :	Mmes Peggy RASQUIN et Armelle REISER LAGRUE



Haut Chemin Pays de Pange

Communauté de Communes

MARSILLY :	M. Bernard BARRE
SANRY-LES-VIGY :	M. Lionel GUIRAUT
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	M. Raphaël DUPONT
VILLERS-STONCOURT :	M. Gilbert JEANRONT

Envoyé en préfecture le 13/03/2026

Reçu en préfecture le 13/03/2026

Publié le 16/03/2026

ID : 057-200067957-20260310-DCC2026_10-DE



Mme Peggy RASQUIN a donné procuration à Mme Patricia FAGNONI pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Armelle REISER LARGUE a donné procuration à M. Etienne LOGNON pour tous les points à l'ordre du jour
M. Bernard BARRE a donné procuration à M. Hervé MESSIN pour tous les points à l'ordre du jour
M. Lionel GUIRAUT a donné procuration à M. Dominique MAST pour tous les points à l'ordre du jour

DCC N°2026_10 : FINANCES - CFU Ordures Ménagères 2025

Les 3 délégués de la commune de Retonfey quittent la salle et ne prennent pas part au vote.

M. Joël SIMON, Vice-président, prend la présidence de la séance (cf. DCC2026_06). Il rappelle que le CFU est un compte commun à l'ordonnateur et au comptable qui se substitue au Compte Administratif et au Compte de Gestion. Les objectifs du CFU sont :

- Favoriser la transparence et améliorer la lisibilité de l'information financière des collectivités par rapport au Compte Administratif et au Compte de Gestion.
- Améliorer la qualité des comptes.
- Simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Le CFU du budget Ordures Ménagères de l'année 2025 s'établit de la manière suivante :

INVESTISSEMENT

Dépenses :	Prévu :	1 449 329,17 €
	Réalisé :	311 020,38 €
	Reste à réaliser :	30 761,70 €

Recettes :	Prévu :	1 449 329,17 €
	Réalisé :	531 266,14 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Résultat de l'exercice : 220 245,76 €

Excédent 2024 reporté : 348 469,03 €

Résultat de clôture : 568 714,79 €

FONCTIONNEMENT :

Dépenses :	Prévu :	2 404 593,47 €
	Réalisé :	2 177 382,21 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Recettes :	Prévu :	2 404 593,47 €
	Réalisé :	2 052 268,89 €
	Reste à réaliser :	0,00 €



Haut Chemin Pays de Pange

Communauté de Communes

Envoyé en préfecture le 13/03/2026

Reçu en préfecture le 13/03/2026

Publié le 16/03/2026

ID : 057-200067957-20260310-DCC2026_10-DE



Résultat de l'exercice : - 125 113,32 €

Excédent 2024 reporté : 389 993,47 €

Résultat de clôture : 264 880,15 €

RÉSULTAT GLOBAL DE CLÔTURE DE L'EXERCICE : 833 594,94 €

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-12 et L.1612-13, relatifs au vote du compte financier unique,

VU l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,

VU l'arrêté du 1er mars 2021 modifiant l'arrêté du 13 décembre 2019 fixant la liste des collectivités territoriales et des groupements admis à expérimenter le Compte Financier Unique,

VU la délibération du Conseil Communautaire du 7 décembre 2023 autorisant la candidature de la CCHCPP à l'expérimentation du Compte Financier Unique,

VU le Compte Financier Unique pour l'exercice 2025 du budget Ordures Ménagères de la CCHCPP ci-annexé,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder au vote du Compte Financier Unique du budget Ordures Ménagères de la CCHCPP pour l'exercice 2025,

Comme le prévoient les textes, M. le Président a quitté la séance et ne prend pas part au vote.

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité (30 voix pour – 5 absentions : Mme MARX, MM. WEIL, PRITRSKY et MESSIN (pouvoir M. BARRE))

DECIDE :

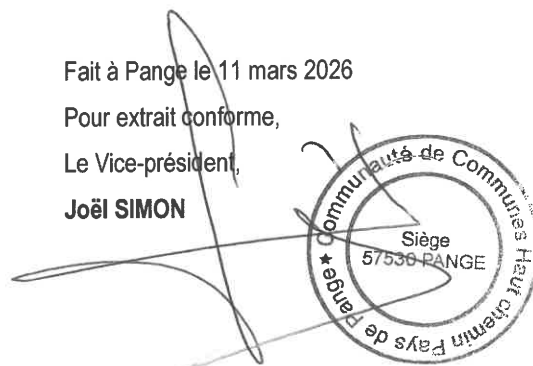
- **D'APPROUVER** le Compte Financier Unique 2025 du budget Ordures Ménagères dressé par le Président, M. Roland CHLOUP annexé à la présente délibération ;
- **DE CONSTATER** les identités de valeurs avec les indications du SGC de Metz relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **D'ARRÊTER** les résultats définitifs tels que résumés.

Fait à Pange le 11 mars 2026

Pour extrait conforme,

Le Vice-président,

Joël SIMON



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Envoyé en préfecture le 13/03/2026

Reçu en préfecture le 13/03/2026

Publié le 16/03/2026

S²LO

CCHCPP - ZA AVANCY - CFU ZA Avancy 2025 - CA - 2

ID : 057-200067957-20260310-DCC2026_11_CFU-BF

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 42

Nombre de membres présents : 39

Nombre de suffrages exprimés : 38

VOTES :

Pour : 36

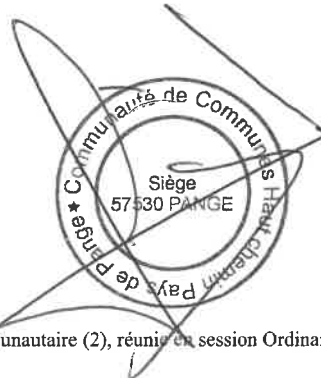
Contre : 0

Abstentions : 2

Date de convocation : 03/03/2026

Présenté par le Président de séance

A Pange, le 10/03/2026



Délibéré par l'assemblée le Conseil Communautaire (2), réunie en session Ordinaire

A Pange, le 10/03/2026

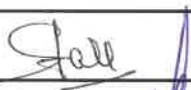
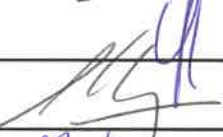
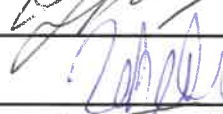
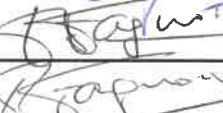
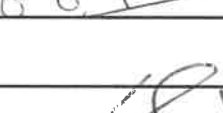
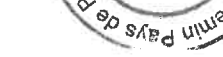
Les membres de l'assemblée délibérante le Conseil Communautaire (2),(3),

Alain BASTIEN	
Alain DALSTEIN	
André HOUPERT	
André KEIL	
Anne-Marie MARX	
Armelle REISER LAGRUE	
Bernard BARRE	
Christian PETIT	
Claude SPINELLI	
Claudine GLOTTIN	
Delphine BERGER	
Didier SCHRECKLINGER	
Dominique BERTRAND	
Dominique MAST	
Etienne LOGNON	
Fabrice MULLER	
Gilbert JEANRONT	
Guillaume BERNEZ	

V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

A

STALONE Victor	
Hervé MESSIN	
Hervé PRITRSKY	
Isabelle MULLER	
Yves LÉGENDE	
Jean-François LEIDELINGER	
Jean-Paul GRANDJEAN	
Jean-Paul LARISCH	
Joël SIMON	
Joëlle PACE	
Jérôme CRIDELICH	
Lionel GUIRAUT	
Luc GIAMBERINI	
Marie-Laure POINSIGNON	
Michel HERENCIA	
Michel ZDJELAR	
Patricia FAGNONI	
Peggy RASQUIN	
Raphaël DUPONT	
Serge WOLLJUNG	
Sylvain WEIL	
Sylvie RICHARD	
Éric GULINO	

Certifié exécutoire par le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Pange, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



Membres du Conseil : 42

Présents : 34

Pouvoirs : 4

Votants : 38

Excusés : 7

Absent : 1

Extrait du Registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 10 mars 2026

Date de convocation : 03 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le 10 mars à 18 heures, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la CCHCPP, sous la présidence de M. Joël SIMON, premier vice-président.

Mme Delphine BERGER a été désignée secrétaire de séance.

Membres présents :

BAZONCOURT :	/
BURTONCOURT :	M. André HOUPERT
CHARLEVILLE SOUS BOIS :	M. Jérôme CRIDELICH
COINCY :	M. Michel HERENCIA
COLLIGNY-MAIZERY :	M. Hervé MESSIN
COURCELLES-CHAUSSEY :	Mme Patricia FAGNONI et MM. Luc GIAMBERINI, Guillaume BERNEZ Jean-Paul LARISCH et Etienne LOGNON
COURCELLES-SUR-NIED :	Mme Claudine GLOTTIN, M. Fabrice MULLER
FAILLY :	M. Alain DALSTEIN
GLATIGNY :	M. Victor STALLONE
HAYES :	M. André KEIL
LES ETANGS :	M. Yves LEGENDRE
MAIZEROY :	M. Jean-François LEIDELINGER
MARSILLY :	/
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	Mme Anne-Marie MARX, MM. Alain BASTIEN et Éric GULINO
PANGE :	M. Jean-Paul GRANDJEAN
RAVILLE :	Mme Delphine BERGER
RETENFEY :	Mme Joëlle PACE (à partir de la DCC2026_05), M. Christian PETIT (à partir de la DCC2026_05) et M. Michel ZDJELAR
SAINTE-BARBE :	M. Didier SCHRECKLINGER
SAINT-HUBERT :	Mme Sylvie RICHARD
SANRY-LES-VIGY :	/
SANRY-SUR-NIED :	Mme Marie-Laure POINSIGNON
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	/
SERVIGNY-LES-SAINTE-BARBE :	M. Joël SIMON
SILLY-SUR-NIED :	M. Serge WOLLJUNG
SORBEY :	M. Claude SPINELLI
VIGY :	Mme Isabelle MULLER, MM. Sylvain WEIL et Hervé PRITRSKY
VILLERS-STONCOURT :	/
VRY :	M. Dominique MAST

Absents excusés :

BAZONCOURT :	M. Dominique BERTRAND
COURCELLES-CHAUSSEY :	Mmes Peggy RASQUIN et Armelle REISER LAGRUE



Haut Chemin Pays de Pange

Communauté de Communes

MARSILLY :	M. Bernard BARRE
SANRY-LES-VIGY :	M. Lionel GUIRAUT
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	M. Raphaël DUPONT
VILLERS-STONCOURT :	M. Gilbert JEANRONT

Envoyé en préfecture le 13/03/2026

Reçu en préfecture le 13/03/2026

Publié le 16/03/2026

ID : 057-200067957-20260310-DCC2026_11-DE



Mme Peggy RASQUIN a donné procuration à Mme Patricia FAGNONI pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Armelle REISER LARGUE a donné procuration à M. Etienne LOGNON pour tous les points à l'ordre du jour
M. Bernard BARRE a donné procuration à M. Hervé MESSIN pour tous les points à l'ordre du jour
M. Lionel GUIRAUT a donné procuration à M. Dominique MAST pour tous les points à l'ordre du jour

DCC N°2026_11 : FINANCES - CFU ZA Avancy 2025

M. Joël SIMON, Vice-président, prend la présidence de la séance (cf. DCC2026_06). Il rappelle que le CFU est un compte commun à l'ordonnateur et au comptable qui se substitue au Compte Administratif et au Compte de Gestion. Les objectifs du CFU sont :

- Favoriser la transparence et améliorer la lisibilité de l'information financière des collectivités par rapport au Compte Administratif et au Compte de Gestion.
- Améliorer la qualité des comptes.
- Simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Le CFU du budget ZA Avancy de l'année 2025 s'établit de la manière suivante :

INVESTISSEMENT

Dépenses :	Prévu :	247 844,52 €
	Réalisé :	5 580,25 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Recettes :	Prévu :	247 844,52 €
	Réalisé :	91 417,26 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Résultat de l'exercice : 85 837,01 €
Déficit 2024 reporté : 91 417,26 €
Résultat de clôture : - 5 580,25 €

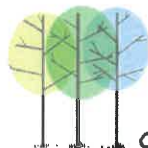
FONCTIONNEMENT :

Dépenses :	Prévu :	398 694,10 €
	Réalisé :	91 417,73 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Recettes :	Prévu :	398 694,10 €
	Réalisé :	160 624,72 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Résultat de l'exercice : 69 206,99 €
Excédent 2024 reporté : 90 287,84 €
Résultat de clôture : 159 494,83 €

RÉSULTAT GLOBAL DE CLÔTURE DE L'EXERCICE : 153 914,58 €



VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-12 et L.1612-13, relatifs au vote du compte financier unique,

VU l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,

VU l'arrêté du 1er mars 2021 modifiant l'arrêté du 13 décembre 2019 fixant la liste des collectivités territoriales et des groupements admis à expérimenter le Compte Financier Unique,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable à la CCHCPP,

VU la délibération du Conseil Communautaire du 7 décembre 2023 autorisant la candidature de la CCHCPP à l'expérimentation du Compte Financier Unique,

VU le Compte Financier Unique pour l'exercice 2025 du budget ZA Avancy de la CCHCPP ci-annexé,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder au vote du Compte Financier Unique du budget ZA Avancy de la CCHCPP pour l'exercice 2025,

Comme le prévoient les textes, M. le Président a quitté la séance et ne prend pas part au vote.

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité (36 voix pour – 2 abstentions : MM. WEIL et PRITRSKY)

DECIDE :

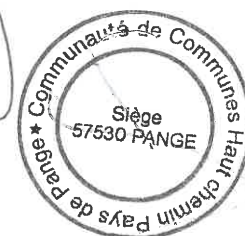
- **D'APPROUVER** le Compte Financier Unique 2025 du budget ZA Avancy dressé par le Président, M. Roland CHLOUP annexé à la présente délibération ;
- **DE CONSTATER** les identités de valeurs avec les indications du SGC de Metz relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **D'ARRETER** les résultats définitifs tels que résumés.

Fait à Pange le 11 mars 2026

Pour extrait conforme,

Le Vice-président,

Joël SIMON



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Envoyé en préfecture le 13/03/2026

Reçu en préfecture le 13/03/2026

Publié le 16/03/2026

S²LOW

CCHCPP - ZA Coincy - CFU ZA Coincy 2025 - CA - 2025

ID : 057-200067957-20260310-DCC2026_12_CFU-BF

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 42

Nombre de membres présents : 34

Nombre de suffrages exprimés : 38

VOTES :

Pour : 32

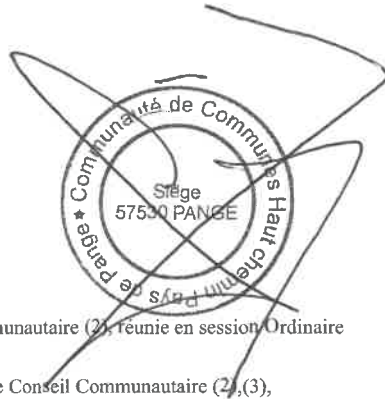
Contre : 0

Abstentions : 6

Date de convocation : 03/03/2026

Présenté par le Président de l'ance

A Pange, le 10/03/2026



Délibéré par l'assemblée le Conseil Communautaire (2), réunie en session Ordinaire
A Pange, le 10/03/2026

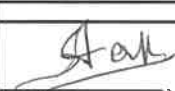
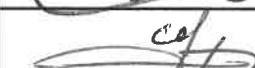
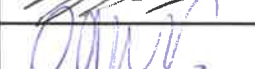
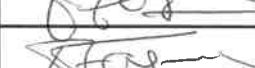
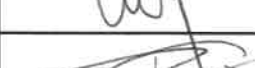
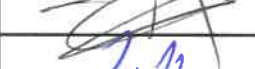
Les membres de l'assemblée délibérante le Conseil Communautaire (2), (3),

Alain BASTIEN	
Alain DALSTEIN	
André HOUPERT	
André KEIL	
Anne-Marie MARX	
Armelle REISER LAGRUE	
Bernard BARRE	
Christian PETIT	
Claude SPINELLI	
Claudine GLOTTIN	
Delphine BERGER	
Didier SCHRECKLINGER	
Dominique BERTRAND	
Dominique MAST	
Etienne LOGNON	
Fabrice MULLER	
Gilbert JEANRONT	
Guillaume BERNEZ	

V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

A

STALLONE Victor	
Hervé MESSIN	
Hervé PRITRSKY	
Isabelle MULLER	
Yves LEGENDRE	
Jean-François LEIDELINGER	
Jean-Paul GRANDJEAN	
Jean-Paul LARISCH	
Joël SIMON	
Joëlle PACE	
Jérôme CRIDELICH	
Lionel GUIRAUT	
Luc GIAMBERINI	
Marie-Laure POINSIGNON	
Michel HERENCIA	
Michel ZDJELAR	
Patricia FAGNONI	
Peggy RASQUIN	
Raphaël DUPONT	
Serge WOLLJUNG	
Sylvain WEIL	
Sylvie RICHARD	
Éric GULINO	

Certifié exécutoire par le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Pange, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



Membres du Conseil : 42

Présents : 34

Pouvoirs : 4

Votants : 38

Excusés : 7

Absent : 1

Extrait du Registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 10 mars 2026

Date de convocation : 03 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le 10 mars à 18 heures, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la CCHCPP, sous la présidence de M. Joël SIMON, premier vice-président.

Mme Delphine BERGER a été désignée secrétaire de séance.

Membres présents :

BAZONCOURT :	/
BURTONCOURT :	M. André HOUPERT
CHARLEVILLE SOUS BOIS :	M. Jérôme CRIDELICH
COINCY :	M. Michel HERENCIA
COLLIGNY-MAIZERY :	M. Hervé MESSIN
COURCELLES-CHAUSSEY :	Mme Patricia FAGNONI et MM. Luc GIAMBERINI, Guillaume BERNEZ Jean-Paul LARISCH et Etienne LOGNON
COURCELLES-SUR-NIED :	Mme Claudine GLOTTIN, M. Fabrice MULLER
FAILLY :	M. Alain DALSTEIN
GLATIGNY :	M. Victor STALLONE
HAYES :	M. André KEIL
LES ETANGS :	M. Yves LEGENDRE
MAIZEROY :	M. Jean-François LEIDELINGER
MARSILLY :	/
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	Mme Anne-Marie MARX, MM. Alain BASTIEN et Éric GULINO
PANGE :	M. Jean-Paul GRANDJEAN
RAVILLE :	Mme Delphine BERGER
RETONFEY :	Mme Joëlle PACE (à partir de la DCC2026_05), M. Christian PETIT (à partir de la DCC2026_05) et M. Michel ZDJELAR
SAINTE-BARBE :	M. Didier SCHRECKLINGER
SAINT-HUBERT :	Mme Sylvie RICHARD
SANRY-LES-VIGY :	/
SANRY-SUR-NIED :	Mme Marie-Laure POINSIGNON
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	/
SERVIGNY-LES-SAINTE-BARBE :	M. Joël SIMON
SILLY-SUR-NIED :	M. Serge WOLLJUNG
SORBÉY :	M. Claude SPINELLI
VIGY :	Mme Isabelle MULLER, MM. Sylvain WEIL et Hervé PRITRSKY
VILLERS-STONCOURT :	/
VRY :	M. Dominique MAST

Absents excusés :

BAZONCOURT :	M. Dominique BERTRAND
COURCELLES-CHAUSSEY :	Mmes Peggy RASQUIN et Armelle REISER LAGRUE



Haut Chemin Pays de Pange

Communauté de Communes

MARSILLY :
SANRY-LES-VIGY :
SERVIGNY-LES-RAVILLE :
VILLERS-STONCOURT :

M. Bernard BARRE
M. Lionel GUIRAUT
M. Raphaël DUPONT
M. Gilbert JEANRONT

Envoyé en préfecture le 13/03/2026

Reçu en préfecture le 13/03/2026

Publié le 16/03/2026

ID : 057-200067957-20260310-DCC2026_12-DE



Mme Peggy RASQUIN a donné procuration à Mme Patricia FAGNONI pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Armelle REISER LARGUE a donné procuration à M. Etienne LOGNON pour tous les points à l'ordre du jour
M. Bernard BARRE a donné procuration à M. Hervé MESSIN pour tous les points à l'ordre du jour
M. Lionel GUIRAUT a donné procuration à M. Dominique MAST pour tous les points à l'ordre du jour

DCC N°2026_12 : FINANCES - CFU ZA Coincy 2025

M. Joël SIMON, Vice-président, prend la présidence de la séance (cf. DCC2026_06). Il rappelle que le CFU est un compte commun à l'ordonnateur et au comptable qui se substitue au Compte Administratif et au Compte de Gestion. Les objectifs du CFU sont :

- Favoriser la transparence et améliorer la lisibilité de l'information financière des collectivités par rapport au Compte Administratif et au Compte de Gestion.
- Améliorer la qualité des comptes.
- Simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Le CFU du budget ZA Coincy de l'année 2025 s'établit de la manière suivante :

INVESTISSEMENT

Dépenses :	Prévu :	4 261 955,13 €
	Réalisé :	1 377 257,05 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Recettes :	Prévu :	4 261 955,13 €
	Réalisé :	2 225 945,49 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Résultat de l'exercice : 848 688,44 €

Déficit 2024 reporté : 825 945,49 €

Résultat de clôture : 22 742,95 €

FONCTIONNEMENT :

Dépenses :	Prévu :	5 332 019,64 €
	Réalisé :	1 241 229,88 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

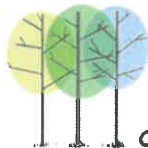
Recettes :	Prévu :	5 332 019,64 €
	Réalisé :	1 241 230,13 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Résultat de l'exercice : 0,25 €

Déficit 2024 reporté : -0,36 €

Résultat de clôture : - 0,11 €

RÉSULTAT GLOBAL DE CLÔTURE DE L'EXERCICE : 22 742,84 €



Haut Chemin Pays de Pange

Communauté de Communes

Envoyé en préfecture le 13/03/2026

Reçu en préfecture le 13/03/2026

Publié le 16/03/2026

ID : 057-200067957-20260310-DCC2026_12-DE



VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-12 et L.1612-13, relatifs au vote du compte financier unique,

VU l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,

VU l'arrêté du 1er mars 2021 modifiant l'arrêté du 13 décembre 2019 fixant la liste des collectivités territoriales et des groupements admis à expérimenter le Compte Financier Unique,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable à la CCHCPP,

VU la délibération du Conseil Communautaire du 7 décembre 2023 autorisant la candidature de la CCHCPP à l'expérimentation du Compte Financier Unique,

VU le Compte Financier Unique pour l'exercice 2025 du budget ZA Coincy de la CCHCPP ci-annexé,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder au vote du Compte Financier Unique du budget ZA Coincy de la CCHCPP pour l'exercice 2025,

Comme le prévoient les textes, M. le Président a quitté la séance et ne prend pas part au vote.

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité (32 voix pour – 6 abstentions : Mme MARX, MM. WEIL, PRITRSKY, PETIT et MESSIN (pouvoir M. BARRE))

DECIDE :

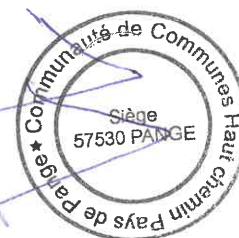
- **D'APPROUVER** le Compte Financier Unique 2025 du budget ZA Coincy dressé par le Président, M. Roland CHLOUP annexé à la présente délibération ;
- **DE CONSTATER** les identités de valeurs avec les indications du SGC de Metz relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **D'ARRETER** les résultats définitifs tels que résumés.

Fait à Pange le 11 mars 2026

Pour extrait conforme,

Le Vice-président,

Joël SIMON

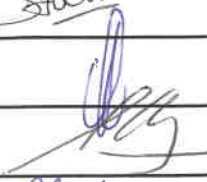
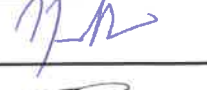
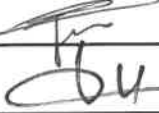
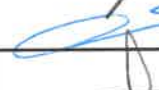
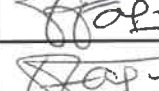
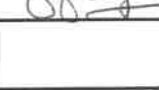
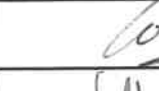


La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication

V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

A

STALLONE Victor	
Hervé MESSIN	
Hervé PRITRSKY	
Isabelle MULLER	
YVES LEGENDRE	
Jean-François LEIDELINGER	
Jean-Paul GRANDJEAN	
Jean-Paul LARISCH	
Joël SIMON	
Joëlle PACE	
Jérôme CRIDELICH	
Lionel GUIRAUT	
Luc GIAMBERINI	
Marie-Laure POINSIGNON	
Michel HERENCIA	
Michel ZDJELAR	
Patricia FAGNONI	
Peggy RASQUIN	
Raphaël DUPONT	
Serge WOLLJUNG	
Sylvain WEIL	
Sylvie RICHARD	
Éric GULINO	

Certifié exécutoire par le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Pange, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



Envoyé en préfecture le 13/03/2026

Reçu en préfecture le 13/03/2026

Publié le 16/03/2026

S²LOW

CCHCPP - ZA COUR. CHAUSSY - CFU ZA Courcelles Chaussy 2025 - C ID : 057-200067957-20260310-DCC2026_13_CFU-BF

V – ARRETE ET SIGNATURES

V

ARRETE ET SIGNATURES

A

Nombre de membres en exercice : 42

Nombre de membres présents : 34

Nombre de suffrages exprimés : 38

VOTES :

Pour : 38

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 03/03/2026

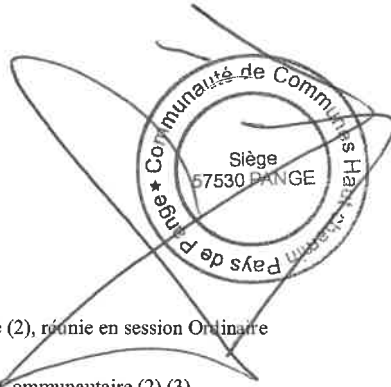
Présenté par le Président de séance

A Pange, le 10/03/2026

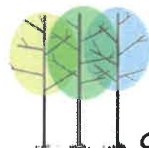
Délibéré par l'assemblée le Conseil Communautaire (2), réunie en session Ordinaire

A Pange, le 10/03/2026

Les membres de l'assemblée délibérante le Conseil Communautaire (2),(3),



Alain BASTIEN	
Alain DALSTEIN	
André HOUPERT	
André KEIL	
Anne-Marie MARX	
Armelle REISER LAGRUE	
Bernard BARRE	
Christian PETIT	
Claude SPINELLI	
Claudine GLOTTIN	
Delphine BERGER	
Didier SCHRECKLINGER	
Dominique BERTRAND	
Dominique MAST	
Etienne LOGNON	
Fabrice MULLER	
Gilbert JEANRONT	
Guillaume BERNEZ	



Membres du Conseil : 42

Présents : 34

Pouvoirs : 4

Votants : 38

Excusés : 7

Absent : 1

Extrait du Registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 10 mars 2026

Date de convocation : 03 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le 10 mars à 18 heures, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la CCHCPP, sous la présidence de M. Joël SIMON, premier vice-président.

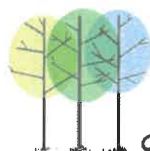
Mme Delphine BERGER a été désignée secrétaire de séance.

Membres présents :

BAZONCOURT :	/
BURTONCOURT :	M. André HOUPERT
CHARLEVILLE SOUS BOIS :	M. Jérôme CRIDELICH
COINCY :	M. Michel HERENCIA
COLLIGNY-MAIZERY :	M. Hervé MESSIN
COURCELLES-CHAUSSEY :	Mme Patricia FAGNONI et MM. Luc GIAMBERINI, Guillaume BERNEZ Jean-Paul LARISCH et Etienne LOGNON
COURCELLES-SUR-NIED :	Mme Claudine GLOTTIN, M. Fabrice MULLER
FAILLY :	M. Alain DALSTEIN
GLATIGNY :	M. Victor STALLONE
HAYES :	M. André KEIL
LES ETANGS :	M. Yves LEGENDRE
MAIZEROT :	M. Jean-François LEIDELINGER
MARSILLY :	/
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	Mme Anne-Marie MARX, MM. Alain BASTIEN et Éric GULINO
PANGE :	M. Jean-Paul GRANDJEAN
RAVILLE :	Mme Delphine BERGER
RETENFEY :	Mme Joëlle PACE (à partir de la DCC2026_05), M. Christian PETIT (à partir de la DCC2026_05) et M. Michel ZDJELAR
SAINTE-BARBE :	M. Didier SCHRECKLINGER
SAINT-HUBERT :	Mme Sylvie RICHARD
SANRY-LES-VIGY :	/
SANRY-SUR-NIED :	Mme Marie-Laure POINSIGNON
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	/
SERVIGNY-LES-SAINTE-BARBE :	M. Joël SIMON
SILLY-SUR-NIED :	M. Serge WOLLJUNG
SORBEY :	M. Claude SPINELLI
VIGY :	Mme Isabelle MULLER, MM. Sylvain WEIL et Hervé PRITRSKY
VILLERS-STONCOURT :	/
VRY :	M. Dominique MAST

Absents excusés :

BAZONCOURT :	M. Dominique BERTRAND
COURCELLES-CHAUSSEY :	Mmes Peggy RASQUIN et Armelle REISER LAGRUE



Haut Chemin Pays de Pange

Communauté de Communes

MARSILLY :

SANRY-LES-VIGY :

SERVIGNY-LES-RAVILLE :

VILLERS-STONCOURT :

M. Bernard BARRE

M. Lionel GUIRAUT

M. Raphaël DUPONT

M. Gilbert JEANRONT

Envoyé en préfecture le 13/03/2026

Reçu en préfecture le 13/03/2026

Publié le 16/03/2026

ID : 057-200067957-20260310-DCC2026_13-DE



Mme Peggy RASQUIN a donné procuration à Mme Patricia FAGNONI pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Armelle REISER LARGUE a donné procuration à M. Etienne LOGNON pour tous les points à l'ordre du jour
M. Bernard BARRE a donné procuration à M. Hervé MESSIN pour tous les points à l'ordre du jour
M. Lionel GUIRAUT a donné procuration à M. Dominique MAST pour tous les points à l'ordre du jour

DCC N°2026_13 : FINANCES - CFU ZA Courcelles-Chaussy 2025

M. Joël SIMON, Vice-président, prend la présidence de la séance (cf. DCC2026_06). Il rappelle que le CFU est un compte commun à l'ordonnateur et au comptable qui se substitue au Compte Administratif et au Compte de Gestion. Les objectifs du CFU sont :

- Favoriser la transparence et améliorer la lisibilité de l'information financière des collectivités par rapport au Compte Administratif et au Compte de Gestion.
- Améliorer la qualité des comptes.
- Simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Le CFU du budget ZA Courcelles-Chaussy de l'année 2025 s'établit de la manière suivante :

INVESTISSEMENT

Dépenses :	Prévu :	228 807,84 €
	Réalisé :	32 845,88 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Recettes :	Prévu :	228 807,84 €
	Réalisé :	48 398,92 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Résultat de l'exercice : 15 553,04 €

Déficit 2024 reporté : 48 398,92 €

Résultat de clôture : - 32 845,88 €

FONCTIONNEMENT :

Dépenses :	Prévu :	573 665,58 €
	Réalisé :	53 898,92 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

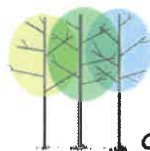
Recettes :	Prévu :	573 665,58 €
	Réalisé :	152 605,98 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Résultat de l'exercice : 98 707,06 €

Déficit 2024 reporté : 212 847,74 €

Résultat de clôture : - 114 140,68 €

RÉSULTAT GLOBAL DE CLÔTURE DE L'EXERCICE : -146 986,56 €



Haut Chemin Pays de Pange

Communauté de Communes

Envoyé en préfecture le 13/03/2026

Reçu en préfecture le 13/03/2026

Publié le 16/03/2026

ID : 057-200067957-20260310-DCC2026_13-DE



VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-12 et L.1612-13, relatifs au vote du compte financier unique,
VU l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,
VU l'arrêté du 1er mars 2021 modifiant l'arrêté du 13 décembre 2019 fixant la liste des collectivités territoriales et des groupements admis à expérimenter le Compte Financier Unique,
VU l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable à la CCHCPP,
VU la délibération du Conseil Communautaire du 7 décembre 2023 autorisant la candidature de la CCHCPP à l'expérimentation du Compte Financier Unique,
VU le Compte Financier Unique pour l'exercice 2025 du budget ZA Courcelles-Chaussy de la CCHCPP ci-annexé,
CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder au vote du Compte Financier Unique du budget ZA Courcelles-Chaussy de la CCHCPP pour l'exercice 2025,

Comme le prévoient les textes, M. le Président a quitté la séance et ne prend pas part au vote.

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

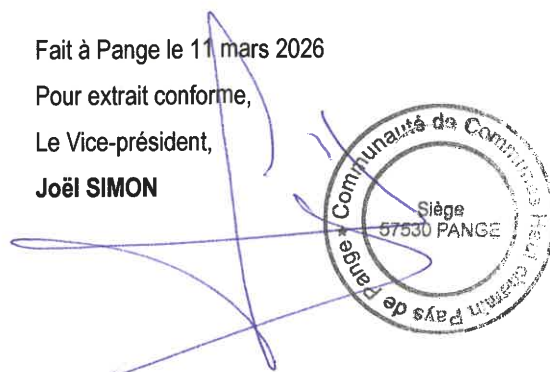
- **D'APPROUVER** le Compte Financier Unique 2025 du budget ZA Courcelles-Chaussy dressé par le Président, M. Roland CHLOUP annexé à la présente délibération ;
- **DE CONSTATER** les identités de valeurs avec les indications du SGC de Metz relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **D'ARRETER** les résultats définitifs tels que résumés.

Fait à Pange le 11 mars 2026

Pour extrait conforme,

Le Vice-président,

Joël SIMON



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Envoyé en préfecture le 13/03/2026

Reçu en préfecture le 13/03/2026

Publié le 16/03/2026

S²LO

CCHCPP - ZA MONTROY - CFU ZA Montoy 2025 - CA - 2 ID: 057-200067957-20260310-DCC2026_14_CFU-BF

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 42

Nombre de membres présents : 33

Nombre de suffrages exprimés : 37

VOTES :

Pour : 37

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 03/03/2026

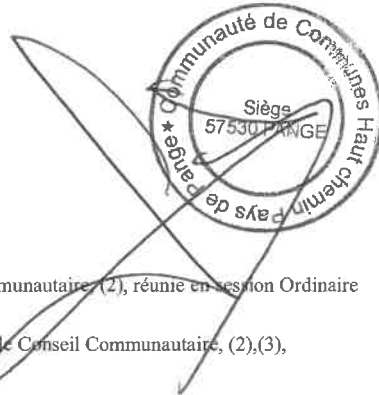
Présenté par le Président de séance

A Pange, le 10/03/2026

Délibéré par l'assemblée le Conseil Communautaire, (2), réuni en session Ordinaire

A Pange, le 10/03/2026

Les membres de l'assemblée délibérante le Conseil Communautaire, (2),(3),



Alain BASTIEN	
Alain DALSTEIN	
André HOUPERT	
André KEIL	
Anne-Marie MARX	
Armelle REISER LAGRUE	
Bernard BARRE	
Christian PETIT	
Claude SPINELLI	
Claudine GLOTTIN	
Delphine BERGER	
Didier SCHRECKLINGER	
Dominique BERTRAND	
Dominique MAST	
Etienne LOGNON	
Fabrice MULLER	
Gilbert JEANRONT	
Guillaume BERNEZ	

V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

A

STALLON Victor	
Hervé MESSIN	
Hervé PRITRSKY	
Isabelle MULLER	
Mmes LEGENDRE	
Jean-François LEIDELINGER	
Jean-Paul GRANDJEAN	
Jean-Paul LARISCH	
Joël SIMON	
Joëlle PACE	
Jérôme CRIDELICH	
Lionel GUIRAUT	
Luc GIAMBERINI	
Marie-Laure POINSIGNON	
Michel HERENCIA	
Michel ZDJELAR	
Patricia FAGNONI	
Peggy RASQUIN	
Raphaël DUPONT	
Serge WOLLJUNG	
Sylvain WEIL	
Sylvie RICHARD	
Éric GULINO	

Certifié exécutoire par le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Pange, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



Membres du Conseil : 42

Présents : 33

Pouvoirs : 4

Votants : 37

Excusés : 7

Absent : 2

Extrait du Registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 10 mars 2026

Date de convocation : 03 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le 10 mars à 18 heures, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la CCHCPP, sous la présidence de M. Joël SIMON, premier vice-président.

Mme Delphine BERGER a été désignée secrétaire de séance.

Membres présents :

BAZONCOURT :	/
BURTONCOURT :	M. André HOUPERT
CHARLEVILLE SOUS BOIS :	M. Jérôme CRIDELICH
COINCY :	M. Michel HERENCIA
COLLIGNY-MAIZERY :	M. Hervé MESSIN
COURCELLES-CHAUSSEY :	Mme Patricia FAGNONI et MM. Luc GIAMBERINI, Guillaume BERNEZ Jean-Paul LARISCH et Etienne LOGNON
COURCELLES-SUR-NIED :	Mme Claudine GLOTTIN, M. Fabrice MULLER
FAILLY :	M. Alain DALSTEIN
GLATIGNY :	M. Victor STALLONE
HAYES :	M. André KEIL
LES ETANGS :	M. Yves LEGENDRE
MAIZEROY :	M. Jean-François LEIDELINGER
MARSILLY :	/
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	Mme Anne-Marie MARX, MM. Alain BASTIEN et Éric GULINO
PANGE :	M. Jean-Paul GRANDJEAN
RAVILLE :	Mme Delphine BERGER
RETONFEY :	Mme Joëlle PACE (à partir de la DCC2026_05) et M. Michel ZDJELAR
SAINTE-BARBE :	M. Didier SCHRECKLINGER
SAINT-HUBERT :	Mme Sylvie RICHARD
SANRY-LES-VIGY :	/
SANRY-SUR-NIED :	Mme Marie-Laure POINSIGNON
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	/
SERVIGNY-LES-SAINTE-BARBE :	M. Joël SIMON
SILLY-SUR-NIED :	M. Serge WOLLJUNG
SORBEY :	M. Claude SPINELLI
VIGY :	Mme Isabelle MULLER, MM. Sylvain WEIL et Hervé PRITRSKY
VILLERS-STONCOURT :	/
VRY :	M. Dominique MAST

Absents excusés :

BAZONCOURT :	M. Dominique BERTRAND
COURCELLES-CHAUSSEY :	Mmes Peggy RASQUIN et Armelle REISER LAGRUE
MARSILLY :	M. Bernard BARRE
SANRY-LES-VIGY :	M. Lionel GUIRAUT

SERVIGNY-LES-RAVILLE :
VILLERS-STONCOURT :

M. Raphaël DUPONT
M. Gilbert JEANRONT

DCC N°2026_14 : FINANCES - CFU ZA Montoy-Flanville 2025

M. Christan PETIT quitte la salle au début de l'examen de ce point et ne prend pas part au vote.

M. Joël SIMON, Vice-président, prend la présidence de la séance (cf. DCC2026_06). Il rappelle que le CFU est un compte commun à l'ordonnateur et au comptable qui se substitue au Compte Administratif et au Compte de Gestion. Les objectifs du CFU sont :

- Favoriser la transparence et améliorer la lisibilité de l'information financière des collectivités par rapport au Compte Administratif et au Compte de Gestion.
- Améliorer la qualité des comptes.
- Simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Le CFU du budget ZA Montoy-Flanville de l'année 2025 s'établit de la manière suivante :

INVESTISSEMENT

Dépenses :	Prévu :	1 954 486,18 €
	Réalisé :	773 097,08 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Recettes :	Prévu :	1 954 486,18 €
	Réalisé :	832 238,09 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Résultat de l'exercice : 59 141,01 €

Déficit 2024 reporté : 832 238,09 €

Résultat de clôture : - 773 097,08 €

FONCTIONNEMENT :

Dépenses :	Prévu :	2 244 496,18 €
	Réalisé :	838 445,30 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

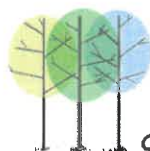
Recettes :	Prévu :	2 244 496,18 €
	Réalisé :	891 600,08 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Résultat de l'exercice : 53 154,78 €

Excédent 2024 reporté : 252 026,34 €

Résultat de clôture : 305 181,12 €

RÉSULTAT GLOBAL DE CLÔTURE DE L'EXERCICE : - 467 915,96 €



VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-12 et L.1612-13, relatifs au vote du compte financier unique,
VU l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,
VU l'arrêté du 1er mars 2021 modifiant l'arrêté du 13 décembre 2019 fixant la liste des collectivités territoriales et des groupements admis à expérimenter le Compte Financier Unique,
VU l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable à la CCHCPP,
VU la délibération du Conseil Communautaire du 7 décembre 2023 autorisant la candidature de la CCHCPP à l'expérimentation du Compte Financier Unique,
VU le Compte Financier Unique pour l'exercice 2025 du budget ZA Montoy-Flanville de la CCHCPP ci-annexé,
CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder au vote du Compte Financier Unique du budget ZA Montoy-Flanville de la CCHCPP pour l'exercice 2025,

Comme le prévoient les textes, M. le Président a quitté la séance et ne prend pas part au vote.

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

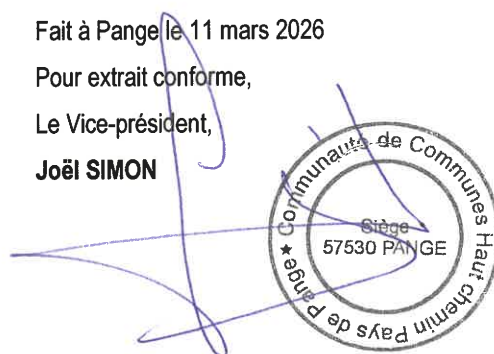
- **D'APPROUVER** le Compte Financier Unique 2025 du budget ZA Montoy-Flanville dressé par le Président, M. Roland CHLOUP annexé à la présente délibération ;
- **DE CONSTATER** les identités de valeurs avec les indications du SGC de Metz relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **D'ARRETER** les résultats définitifs tels que résumés.

Fait à Pange le 11 mars 2026

Pour extrait conforme,

Le Vice-président,

Joël SIMON



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Envoyé en préfecture le 13/03/2026

Reçu en préfecture le 13/03/2026

Publié le 16/03/2026

S²LOW

CCHCPP - ZA RETONFEY - CFU ZA Retonfey 2025 - CA

ID : 057-200067957-20260310-DCC2026_15_CFU2-BF

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 42

Nombre de membres présents : 33

Nombre de suffrages exprimés : 37

VOTES :

Pour : 37

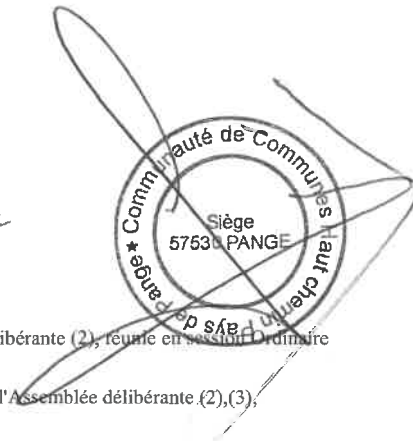
Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 03/03/2026

Présenté par le Président de séance

A Pange, le 10/03/2026



Délibéré par l'assemblée l'Assemblée délibérante (2), tenue en session Ordinaire

A Pange, le 10/03/2026

Les membres de l'assemblée délibérante l'Assemblée délibérante (2),(3),

Alain BASTIEN	
Alain DALSTEIN	
André HOUPERT	
André KEIL	
Anne-Marie MARX	
Armelle REISER LAGRUE	
Bernard BARRE	
Christian PETIT	
Claude SPINELLI	
Claudine GLOTTIN	
Delphine BERGER	
Didier SCHRECKLINGER	
Dominique BERTRAND	
Dominique MAST	
Etienne LOGNON	
Fabrice MULLER	
Gilbert JEANRONT	
Guillaume BERNEZ	

V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

A

<i>Stavane Vidor</i>	<i>[Signature]</i>
Hervé MESSIN	<i>[Signature]</i>
Hervé PRITRSKY	<i>[Signature]</i>
Isabelle MULLER	<i>[Signature]</i>
<i>Yves LEGENDRE</i>	<i>[Signature]</i>
Jean-François LEIDELINGER	<i>[Signature]</i>
Jean-Paul GRANDJEAN	<i>[Signature]</i>
Jean-Paul LARISCH	<i>[Signature]</i>
Joël SIMON	<i>[Signature]</i>
Joëlle PACE	<i>[Signature]</i>
Jérôme CRIDELICH	<i>[Signature]</i>
Lionel GUIRAUT	<i>[Signature]</i>
Luc GIAMBERINI	<i>[Signature]</i>
Marie-Laure POINSIGNON	<i>[Signature]</i>
Michel HERENCIA	<i>[Signature]</i>
Michel ZDJELAR	<i>[Signature]</i>
Patricia FAGNONI	<i>[Signature]</i>
Peggy RASQUIN	<i>[Signature]</i>
Raphaël DUPONT	<i>[Signature]</i>
Serge WOLLJUNG	<i>[Signature]</i>
Sylvain WEIL	<i>[Signature]</i>
Sylvie RICHARD	<i>[Signature]</i>
Éric GULINO	<i>[Signature]</i>

Certifié exécutoire par le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



Membres du Conseil : 42

Présents : 33

Pouvoirs : 4

Votants : 37

Excusés : 7

Absent : 2

Extrait du Registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 10 mars 2026

Date de convocation : 03 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le 10 mars à 18 heures, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la CCHCPP, sous la présidence de M. Joël SIMON, premier vice-président.

Mme Delphine BERGER a été désignée secrétaire de séance.

Membres présents :

BAZONCOURT :	/
BURTONCOURT :	M. André HOUPERT
CHARLEVILLE SOUS BOIS :	M. Jérôme CRIDELICH
COINCY :	M. Michel HERENCIA
COLLIGNY-MAIZERY :	M. Hervé MESSIN
COURCELLES-CHAUSSEY :	Mme Patricia FAGNONI et MM. Luc GIAMBERINI, Guillaume BERNEZ Jean-Paul LARISCH et Etienne LOGNON
COURCELLES-SUR-NIED :	Mme Claudine GLOTTIN, M. Fabrice MULLER
FAILLY :	M. Alain DALSTEIN
GLATIGNY :	M. Victor STALLONE
HAYES :	M. André KEIL
LES ETANGS :	M. Yves LEGENDRE
MAIZEROY :	M. Jean-François LEIDELINGER
MARSILLY :	/
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	Mme Anne-Marie MARX, MM. Alain BASTIEN et Éric GULINO
PANGE :	M. Jean-Paul GRANDJEAN
RAVILLE :	Mme Delphine BERGER
RETONFEY :	Mme Joëlle PACE (à partir de la DCC2026_05) et M. Michel ZDJELAR
SAINTE-BARBE :	M. Didier SCHRECKLINGER
SAINT-HUBERT :	Mme Sylvie RICHARD
SANRY-LES-VIGY :	/
SANRY-SUR-NIED :	Mme Marie-Laure POINSIGNON
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	/
SERVIGNY-LES-SAINTE-BARBE :	M. Joël SIMON
SILLY-SUR-NIED :	M. Serge WOLLJUNG
SORBEY :	M. Claude SPINELLI
VIGY :	Mme Isabelle MULLER, MM. Sylvain WEIL et Hervé PRITRSKY
VILLERS-STONCOURT :	/
VRY :	M. Dominique MAST

Absents excusés :

BAZONCOURT :	M. Dominique BERTRAND
COURCELLES-CHAUSSEY :	Mmes Peggy RASQUIN et Armelle REISER LAGRUE
MARSILLY :	M. Bernard BARRE
SANRY-LES-VIGY :	M. Lionel GUIRAUT



SERVIGNY-LES-RAVILLE :
VILLERS-STONCOURT :

M. Raphaël DUPONT
M. Gilbert JEANRONT

DCC N°2026_15 : FINANCES - CFU ZA Retonfey 2025

M. Joël SIMON, Vice-président, prend la présidence de la séance (cf. DCC2026_06). Il rappelle que le CFU est un compte commun à l'ordonnateur et au comptable qui se substitue au Compte Administratif et au Compte de Gestion. Les objectifs du CFU sont :

- Favoriser la transparence et améliorer la lisibilité de l'information financière des collectivités par rapport au Compte Administratif et au Compte de Gestion.
- Améliorer la qualité des comptes.
- Simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Le CFU du budget ZA Retonfey de l'année 2025 s'établit de la manière suivante :

INVESTISSEMENT

Dépenses :	Prévu :	1 618 010,00 €
	Réalisé :	0,00 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Recettes :	Prévu :	1 618 010,00 €
	Réalisé :	0,00 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

FONCTIONNEMENT :

Dépenses :	Prévu :	3 618 020,00 €
	Réalisé :	0,00 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Recettes :	Prévu :	3 618 020,00 €
	Réalisé :	0,00 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

RÉSULTAT GLOBAL DE CLÔTURE DE L'EXERCICE : 0€

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-12 et L.1612-13, relatifs au vote du compte financier unique,

VU l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,

VU l'arrêté du 1er mars 2021 modifiant l'arrêté du 13 décembre 2019 fixant la liste des collectivités territoriales et des groupements admis à expérimenter le Compte Financier Unique,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable à la CCHCPP,

VU la délibération du Conseil Communautaire du 7 décembre 2023 autorisant la candidature de la CCHCPP à l'expérimentation du Compte Financier Unique,

VU le Compte Financier Unique pour l'exercice 2025 du budget ZA Retonfey de la CCHCPP ci-joint,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder au vote du Compte Financier Unique du budget ZA Retonfey de la CCHCPP pour l'exercice 2025,

Comme le prévoient les textes, M. le Président a quitté la séance et ne prend pas part au vote. Tout comme M. PETIT qui n'a pas réintégré la salle depuis son départ pendant l'examen de la DCC2026_14.

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

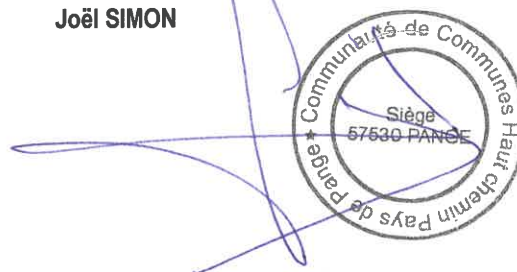
- **D'APPROUVER** le Compte Financier Unique 2025 du budget ZA Retonfey dressé par le Président, M. Roland CHLOUP annexé à la présente délibération ;
- **DE CONSTATER** les identités de valeurs avec les indications du SGC de Metz relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **D'ARRETER** les résultats définitifs tels que résumés.

Fait à Pange le 11 mars 2026

Pour extrait conforme,

Le Vice-président,

Joël SIMON



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Envoyé en préfecture le 13/03/2026

Reçu en préfecture le 13/03/2026

Publié le 16/03/2026

S²LO

CCHCPP - Presta. Services - CFU Presta. Services 2025 - CA

ID : 057-200067957-20260310-DCC2026_16_CFU-BF

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 42

Nombre de membres présents : 33

Nombre de suffrages exprimés : 37

VOTES :

Pour : 37

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 03/03/2026

Présenté par le Président *de séance,*

A Pange, le 10/03/2026



Délibéré par l'assemblée le Conseil Communautaire (2), réunie en session Ordinaire

A Pange, le 10/03/2026

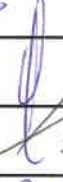
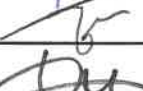
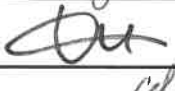
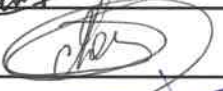
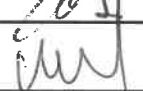
Les membres de l'assemblée délibérante le Conseil Communautaire (2),(3),

Alain BASTIEN	
Alain DALSTEIN	
André HOUPERT	
André KEIL	
Anne-Marie MARX	
Armelle REISER LAGRUE	
Bernard BARRE	
Christian PETIT	
Claude SPINELLI	
Claudine GLOTTIN	
Delphine BERGER	
Didier SCHRECKLINGER	
Dominique BERTRAND	
Dominique MAST	
Etienne LOGNON	
Fabrice MULLER	
Gilbert JEANRONT	
Guillaume BERNEZ	

V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

A

STALLONE Victor	
Hervé MESSIN	
Hervé PRITRSKY	
Isabelle MULLER	
Mues LEGENDRE	
Jean-François LEIDELINGER	
Jean-Paul GRANDJEAN	
Jean-Paul LARISCH	
Joël SIMON	
Joëlle PACE	
Jérôme CRIDELICH	
Lionel GUIRAUT	
Luc GIAMBERINI	
Marie-Laure POINSIGNON	
Michel HERENCIA	
Michel ZDJELAR	
Patricia FAGNONI	
Peggy RASQUIN	
Raphaël DUPONT	
Serge WOLLJUNG	
Sylvain WEIL	
Sylvie RICHARD	
Éric GULINO	

Certifié exécutoire par le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Pange, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



Membres du Conseil : 42

Présents : 33

Pouvoirs : 4

Votants : 37

Excusés : 7

Absent : 2

Extrait du Registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 10 mars 2026

Date de convocation : 03 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le 10 mars à 18 heures, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la CCHCPP, sous la présidence de M. Joël SIMON, premier vice-président.

Mme Delphine BERGER a été désignée secrétaire de séance.

Membres présents :

BAZONCOURT :	/
BURTONCOURT :	M. André HOUPERT
CHARLEVILLE SOUS BOIS :	M. Jérôme CRIDELICH
COINCY :	M. Michel HERENCIA
COLLIGNY-MAIZERY :	M. Hervé MESSIN
COURCELLES-CHAUSSEY :	Mme Patricia FAGNONI et MM. Luc GIAMBERINI, Guillaume BERNEZ Jean-Paul LARISCH et Etienne LOGNON
COURCELLES-SUR-NIED :	Mme Claudine GLOTTIN, M. Fabrice MULLER
FAILLY :	M. Alain DALSTEIN
GLATIGNY :	M. Victor STALLONE
HAYES :	M. André KEIL
LES ETANGS :	M. Yves LEGENDRE
MAIZEROY :	M. Jean-François LEIDELINGER
MARSILLY :	/
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	Mme Anne-Marie MARX, MM. Alain BASTIEN et Éric GULINO
PANGE :	M. Jean-Paul GRANDJEAN
RAVILLE :	Mme Delphine BERGER
RETONFEY :	Mme Joëlle PACE (à partir de la DCC2026_05) et M. Michel ZDJELAR
SAINTE-BARBE :	M. Didier SCHRECKLINGER
SAINT-HUBERT :	Mme Sylvie RICHARD
SANRY-LES-VIGY :	/
SANRY-SUR-NIED :	Mme Marie-Laure POINSIGNON
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	/
SERVIGNY-LES-SAINTE-BARBE :	M. Joël SIMON
SILLY-SUR-NIED :	M. Serge WOLLJUNG
SORBEY :	M. Claude SPINELLI
VIGY :	Mme Isabelle MULLER, MM. Sylvain WEIL et Hervé PRITRSKY
VILLERS-STONCOURT :	/
VRY :	M. Dominique MAST

Absents excusés :

BAZONCOURT :	M. Dominique BERTRAND
COURCELLES-CHAUSSEY :	Mmes Peggy RASQUIN et Armelle REISER LAGRUE
MARSILLY :	M. Bernard BARRE
SANRY-LES-VIGY :	M. Lionel GUIRAUT

SERVIGNY-LES-RAVILLE :
VILLERS-STONCOURT :

M. Raphaël DUPONT
M. Gilbert JEANRONT

DCC N°2026_16 : FINANCES - CFU Prestations de services 2025

M. Joël SIMON, Vice-président, prend la présidence de la séance (cf. DCC2026_06). Il rappelle que le CFU est un compte commun à l'ordonnateur et au comptable qui se substitue au Compte Administratif et au Compte de Gestion. Les objectifs du CFU sont :

- Favoriser la transparence et améliorer la lisibilité de l'information financière des collectivités par rapport au Compte Administratif et au Compte de Gestion.
- Améliorer la qualité des comptes.
- Simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Le CFU du budget Prestations de Services de l'année 2025 s'établit de la manière suivante :

INVESTISSEMENT

Dépenses :	Prévu :	0,00 €
	Réalisé :	0,00 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Recettes :	Prévu :	0,00 €
	Réalisé :	0,00 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

FONCTIONNEMENT :

Dépenses :	Prévu :	336 000,00 €
	Réalisé :	292 631,54 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Recettes :	Prévu :	336 000,00 €
	Réalisé :	280 025,41 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Résultat de l'exercice : -12 606,13 €

Excédent 2024 reporté : 22 272,07 €

Résultat de clôture : 9 665,94 €

RÉSULTAT GLOBAL DE CLÔTURE DE L'EXERCICE : 9 665,94 €

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-12 et L.1612-13, relatifs au vote du compte financier unique,

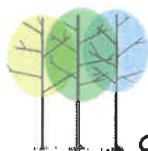
VU l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,

VU l'arrêté du 1er mars 2021 modifiant l'arrêté du 13 décembre 2019 fixant la liste des collectivités territoriales et des groupements admis à expérimenter le Compte Financier Unique,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable à la CCHCPP,

VU la délibération du Conseil Communautaire du 7 décembre 2023 autorisant la candidature de la CCHCPP à l'expérimentation du Compte Financier Unique,

VU le Compte Financier Unique pour l'exercice 2025 du budget Prestations de Services de la CCHCPP ci-annexé,



CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder au vote du Compte Financier Unique du budget Prestations de Services de la CCHCPP pour l'exercice 2025,

Comme le prévoient les textes, M. le Président a quitté la séance et ne prend pas part au vote. Tout comme M. PETIT qui n'a pas réintégré la salle depuis son départ pendant l'examen de la DCC2026_14.

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

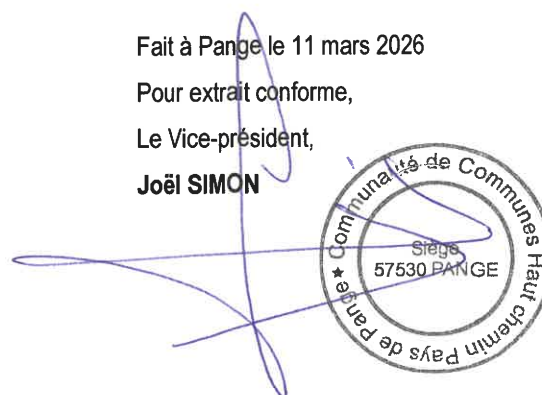
- **D'APPROUVER** le Compte Financier Unique 2025 du budget Prestations de services dressé par le Président, M. Roland CHLOUP annexé à la présente délibération ;
- **DE CONSTATER** les identités de valeurs avec les indications du SGC de Metz relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **D'ARRETER** les résultats définitifs tels que résumés.

Fait à Pange le 11 mars 2026

Pour extrait conforme,

Le Vice-président,

Joël SIMON



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 42

Nombre de membres présents : **34**Nombre de suffrages exprimés : **38**

VOTES :

Pour : **38**

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 03/03/2026

Présenté par le Président *de séance*

A Pange, le 10/03/2026



Délibéré par l'assemblée le Conseil Communautaire (2), réunie en session Ordinaire
A Pange, le 10/03/2026

Les membres de l'assemblée délibérante le Conseil Communautaire (2),(3),

Alain BASTIEN	
Alain DALSTEIN	
André HOUPERT	
André KEIL	
Anne-Marie MARX	
Armelle REISER LAGRUE	
Bernard BARRE	
Christian PETIT	
Claude SPINELLI	
Claudine GLOTTIN	
Delphine BERGER	
Didier SCHRECKLINGER	
Dominique BERTRAND	
Dominique MAST	
Etienne LOGNON	
Fabrice MULLER	
Gilbert JEANRONT	
Guillaume BERNEZ	

V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

A

STALLONE Victor	Stallone
Hervé MESSIN	
Hervé PRITRSKY	
Isabelle MULLER	
Yves LEGENDRE	
Jean-François LEIDELINGER	
Jean-Paul GRANDJEAN	
Jean-Paul LARISCH	
Joël SIMON	
Joëlle PACE	
Jérôme CRIDELICH	
Lionel GUIRAUT	
Luc GIAMBERINI	
Marie-Laure POINSIGNON	
Michel HERENCIA	
Michel ZDJELAR	
Patricia FAGNONI	
Peggy RASQUIN	
Raphaël DUPONT	
Serge WOLLJUNG	
Sylvain WEIL	
Sylvie RICHARD	
Éric GULINO	

Certifié exécutoire par le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Pange, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



Membres du Conseil : 42

Présents : 34

Pouvoirs : 4

Votants : 38

Excusés : 7

Absent : 1

Extrait du Registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 10 mars 2026

Date de convocation : 03 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le 10 mars à 18 heures, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la CCHCPP, sous la présidence de M. Joël SIMON, premier vice-président.

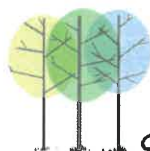
Mme Delphine BERGER a été désignée secrétaire de séance.

Membres présents :

BAZONCOURT :	/
BURTONCOURT :	M. André HOUPERT
CHARLEVILLE SOUS BOIS :	M. Jérôme CRIDELICH
COINCY :	M. Michel HERENCIA
COLLIGNY-MAIZERY :	M. Hervé MESSIN
COURCELLES-CHAUSSEY :	Mme Patricia FAGNONI et MM. Luc GIAMBERINI, Guillaume BERNEZ Jean-Paul LARISCH et Etienne LOGNON
COURCELLES-SUR-NIED :	Mme Claudine GLOTTIN, M. Fabrice MULLER
FAILLY :	M. Alain DALSTEIN
GLATIGNY :	M. Victor STALLONE
HAYES :	M. André KEIL
LES ETANGS :	M. Yves LEGENDRE
MAIZEROY :	M. Jean-François LEIDELINGER
MARSILLY :	/
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	Mme Anne-Marie MARX, MM. Alain BASTIEN et Éric GULINO
PANGE :	M. Jean-Paul GRANDJEAN
RAVILLE :	Mme Delphine BERGER
RETONFEY :	Mme Joëlle PACE (à partir de la DCC2026_05), M. Christian PETIT (à partir de la DCC2026_05) et M. Michel ZDJELAR
SAINTE-BARBE :	M. Didier SCHRECKLINGER
SAINT-HUBERT :	Mme Sylvie RICHARD
SANRY-LES-VIGY :	/
SANRY-SUR-NIED :	Mme Marie-Laure POINSIGNON
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	/
SERVIGNY-LES-SAINTE-BARBE :	M. Joël SIMON
SILLY-SUR-NIED :	M. Serge WOLLJUNG
SORBEY :	M. Claude SPINELLI
VIGY :	Mme Isabelle MULLER, MM. Sylvain WEIL et Hervé PRITRSKY
VILLERS-STONCOURT :	/
VRY :	M. Dominique MAST

Absents excusés :

BAZONCOURT :	M. Dominique BERTRAND
COURCELLES-CHAUSSEY :	Mmes Peggy RASQUIN et Armelle REISER LAGRUE



Haut Chemin Pays de Pange

Communauté de Communes

MARSILLY :

SANRY-LES-VIGY :

SERVIGNY-LES-RAVILLE :

VILLERS-STONCOURT :

M. Bernard BARRE

M. Lionel GUIRAUT

M. Raphaël DUPONT

M. Gilbert JEANRONT

Envoyé en préfecture le 13/03/2026

Reçu en préfecture le 13/03/2026

Publié le 16/03/2026

ID : 057-200067957-20260310-DCC2026_17_2-DE



Mme Peggy RASQUIN a donné procuration à Mme Patricia FAGNONI pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Armelle REISER LARGUE a donné procuration à M. Etienne LOGNON pour tous les points à l'ordre du jour
M. Bernard BARRE a donné procuration à M. Hervé MESSIN pour tous les points à l'ordre du jour
M. Lionel GUIRAUT a donné procuration à M. Dominique MAST pour tous les points à l'ordre du jour

DCC N°2026_17 : FINANCES - CFU Budget Principal 2025

M. Joël SIMON, Vice-président, prend la présidence de la séance (cf. DCC2026_06). Il rappelle que le CFU est un compte commun à l'ordonnateur et au comptable qui se substitue au Compte Administratif et au Compte de Gestion. Les objectifs du CFU sont :

- Favoriser la transparence et améliorer la lisibilité de l'information financière des collectivités par rapport au Compte Administratif et au Compte de Gestion.
- Améliorer la qualité des comptes.
- Simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Le CFU du budget Principal de l'année 2025 s'établit de la manière suivante :

INVESTISSEMENT

Dépenses :	Prévu :	6 162 841,62 €
	Réalisé :	923 871,00 €
	Reste à réaliser :	730 499,26 €

Recettes :	Prévu :	6 162 841,62 €
	Réalisé :	1 431 130,50 €
	Reste à réaliser :	32 206,00 €

Résultat de l'exercice : 507 259,50 €

Excédent 2024 reporté : 3 546,82 €

Résultat de clôture : 510 806,32 €

FONCTIONNEMENT :

Dépenses :	Prévu :	12 285 637,03 €
	Réalisé :	5 386 104,15 €
	Reste à réaliser :	0 €

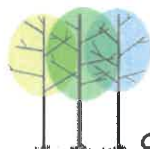
Recettes :	Prévu :	12 285 637,03 €
	Réalisé :	5 635 930,37 €
	Reste à réaliser :	0 €

Résultat de l'exercice : 249 826,22 €

Excédent 2024 reporté : 3 822 296,13 €

Résultat de clôture : 4 072 122,35 €

RÉSULTAT GLOBAL DE CLÔTURE DE L'EXERCICE : 4 582 928,67 €



Haut Chemin Pays de Pange

Communauté de Communes

Envoyé en préfecture le 13/03/2026

Reçu en préfecture le 13/03/2026

Publié le 16/03/2026

ID : 057-200067957-20260310-DCC2026_17_2-DE



VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-12 et L.1612-13, relatifs au vote du compte financier unique,

VU l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,

VU l'arrêté du 1er mars 2021 modifiant l'arrêté du 13 décembre 2019 fixant la liste des collectivités territoriales et des groupements admis à expérimenter le Compte Financier Unique,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable à la CCHCPP,

VU la délibération du Conseil Communautaire du 7 décembre 2023 autorisant la candidature de la CCHCPP à l'expérimentation du Compte Financier Unique,

VU le Compte Financier Unique pour l'exercice 2025 du budget Principal de la CCHCPP ci-annexé,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder au vote du Compte Financier Unique du budget Principal de la CCHCPP pour l'exercice 2025,

Comme le prévoient les textes, M. le Président a quitté la séance et ne prend pas part au vote.

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

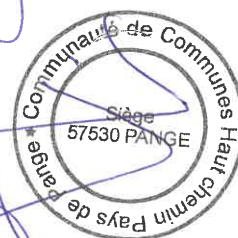
- **D'APPROUVER** le Compte Financier Unique 2025 du budget principal dressé par le Président, M. Roland CHLOUP annexé à la présente délibération ;
- **DE CONSTATER** les identités de valeurs avec les indications du SGC de Metz relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **D'ARRETER** les résultats définitifs tels que résumés.

Fait à Pange le 11 mars 2026

Pour extrait conforme,

Le Vice-président,

Joël SIMON



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Membres du Conseil : 42

Présents : 35

Pouvoirs : 4

Votants : 39

Excusés : 7

Absent : 0

Extrait du Registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 10 mars 2026

Date de convocation : 03 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le 10 mars à 18 heures, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la CCHCPP, sous la présidence de M. Roland CHLOUP.

Mme Delphine BERGER a été désignée secrétaire de séance.

Membres présents :

BAZONCOURT :	/
BURTONCOURT :	M. André HOUPERT
CHARLEVILLE SOUS BOIS :	M. Jérôme CRIDELICH
COINCY :	M. Michel HERENCIA
COLLIGNY-MAIZERY :	M. Hervé MESSIN
COURCELLES-CHAUSSEY :	Mme Patricia FAGNONI et MM. Luc GIAMBERINI, Guillaume BERNEZ Jean-Paul LARISCH et Etienne LOGNON
COURCELLES-SUR-NIED :	Mme Claudine GLOTTIN, M. Fabrice MULLER
FAILLY :	M. Alain DALSTEIN
GLATIGNY :	M. Victor STALLONE
HAYES :	M. André KEIL
LES ETANGS :	M. Yves LEGENDRE
MAIZEROY :	M. Jean-François LEIDELINGER
MARSILLY :	/
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	Mme Anne-Marie MARX, MM. Alain BASTIEN et Éric GULINO
PANGE :	MM. Roland CHLOUP et Jean-Paul GRANDJEAN
RAVILLE :	Mme Delphine BERGER
RETONFEY :	Mme Joëlle PACE (à partir de la DCC2026_05), M. Christian PETIT (à partir de la DCC2026_05) et M. Michel ZDJELAR
SAINTE-BARBE :	M. Didier SCHRECKLINGER
SAINT-HUBERT :	Mme Sylvie RICHARD
SANRY-LES-VIGY :	/
SANRY-SUR-NIED :	Mme Marie-Laure POINSIGNON
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	/
SERVIGNY-LES-SAINTE-BARBE :	M. Joël SIMON
SILLY-SUR-NIED :	M. Serge WOLLJUNG
SORBEY :	M. Claude SPINELLI
VIGY :	Mme Isabelle MULLER, MM. Sylvain WEIL et Hervé PRITRSKY
VILLERS-STONCOURT :	/
VRY :	M. Dominique MAST

Absents excusés :

BAZONCOURT :	M. Dominique BERTRAND
COURCELLES-CHAUSSEY :	Mmes Peggy RASQUIN et Armelle REISER LAGRUE
MARSILLY :	M. Bernard BARRE



Mme Peggy RASQUIN a donné procuration à Mme Patricia FAGNONI pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Armelle REISER LARGUE a donné procuration à M. Etienne LOGNON pour tous les points à l'ordre du jour
M. Bernard BARRE a donné procuration à M. Hervé MESSIN pour tous les points à l'ordre du jour
M. Lionel GUIRAUT a donné procuration à M. Dominique MAST pour tous les points à l'ordre du jour

DCC N°2026_18 : FINANCES - Affectation de résultats Assainissement

M. Joël SIMON, Vice-président, propose après avoir entendu et approuvé ce jour le Compte Financier Unique de l'exercice 2025, de statuer sur le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025. Ainsi constatant que le Compte Financier Unique présente un excédent de fonctionnement de 383 064,98 €. Il convient d'affecter les résultats de la manière suivante :

A) RESULTAT DE L'EXERCICE précédé du signe +(excédent) ou - (déficit)	+	383 064,98
B) INTEGRATION DE RESULTATS (LE CAS ECHEANT) des anciens budgets annexes , précédé du signe + ou - (déficit)	+	
C) RESULTAT ANTERIEUR REPORTE ligne 002 du compte administratif , précédé du signe + ou - (déficit)	+	0,00
D) RESULTAT A AFFECTER = A+B (hors restes à réaliser)	+	383 064,98
E) SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT déficit (besoin de financement) excédent (excédent de financement)	- +	 145 897,58
F) SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT Besoin de financement Excédent de financement	- +	238 575,79 0,00
G) BESOIN DE FINANCEMENT = E + F		92 678,21
DECISION D'AFFECTATION		
1- AFFECTATION EN RESERVES R 1068 en investissement (au minimum couverture du besoin de financement F)		92 678,21
2- REPORT EN FONCTIONNEMENT R002 (résultat à affecter ligne C moins ligne 1 ci-dessus)		290 386,77

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

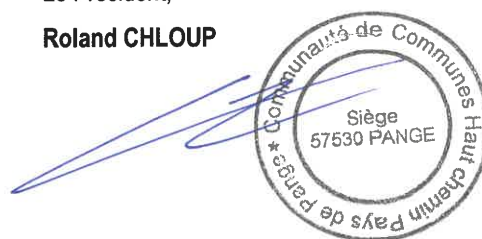
- **D'AFFECTER** le résultat de fonctionnement ci-dessus présenté
- **D'AUTORISER** le président à signer tout document administratif ou financier afférent

Fait à Pange le 11 mars 2026

Pour extrait conforme,

Le Président,

Roland CHLOUP



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Membres du Conseil : 42

Présents : 35

Pouvoirs : 4

Votants : 39

Excusés : 7

Absent : 0

Extrait du Registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 10 mars 2026

Date de convocation : 03 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le 10 mars à 18 heures, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la CCHCPP, sous la présidence de M. Roland CHLOUP. Mme Delphine BERGER a été désignée secrétaire de séance.

Membres présents :

BAZONCOURT :	/
BURTONCOURT :	M. André HOUPERT
CHARLEVILLE SOUS BOIS :	M. Jérôme CRIDELICH
COINCY :	M. Michel HERENCIA
COLLIGNY-MAIZERY :	M. Hervé MESSIN
COURCELLES-CHAUSSEY :	Mme Patricia FAGNONI et MM. Luc GIAMBERINI, Guillaume BERNEZ Jean-Paul LARISCH et Etienne LOGNON
COURCELLES-SUR-NIED :	Mme Claudine GLOTTIN, M. Fabrice MULLER
FAILLY :	M. Alain DALSTEIN
GLATIGNY :	M. Victor STALLONE
HAYES :	M. André KEIL
LES ETANGS :	M. Yves LEGENDRE
MAIZEROT :	M. Jean-François LEIDELINGER
MARSILLY :	/
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	Mme Anne-Marie MARX, MM. Alain BASTIEN et Éric GULINO
PANGE :	MM. Roland CHLOUP et Jean-Paul GRANDJEAN
RAVILLE :	Mme Delphine BERGER
RETENFEY :	Mme Joëlle PACE (à partir de la DCC2026_05), M. Christian PETIT (à partir de la DCC2026_05) et M. Michel ZDJELAR
SAINTE-BARBE :	M. Didier SCHRECKLINGER
SAINT-HUBERT :	Mme Sylvie RICHARD
SANRY-LES-VIGY :	/
SANRY-SUR-NIED :	Mme Marie-Laure POINSIGNON
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	/
SERVIGNY-LES-SAINTE-BARBE :	M. Joël SIMON
SILLY-SUR-NIED :	M. Serge WOLLJUNG
SORBEY :	M. Claude SPINELLI
VIGY :	Mme Isabelle MULLER, MM. Sylvain WEIL et Hervé PRITRSKY
VILLERS-STONCOURT :	/
VRY :	M. Dominique MAST

Absents excusés :

BAZONCOURT :	M. Dominique BERTRAND
COURCELLES-CHAUSSEY :	Mmes Peggy RASQUIN et Armelle REISER LAGRUE
MARSILLY :	M. Bernard BARRE



Haut Chemin Pays de Pange

Communauté de Communes

SANRY-LES-VIGY :
SERVIGNY-LES-RAVILLE :
VILLERS-STONCOURT :

M. Lionel GUIRAUT
M. Raphaël DUPONT
M. Gilbert JEANRONT

Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le 16/03/2026
ID : 057-200067957-20260310-DCC2026_19-DE



Mme Peggy RASQUIN a donné procuration à Mme Patricia FAGNONI pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Armelle REISER LARGUE a donné procuration à M. Etienne LOGNON pour tous les points à l'ordre du jour
M. Bernard BARRE a donné procuration à M. Hervé MESSIN pour tous les points à l'ordre du jour
M. Lionel GUIRAUT a donné procuration à M. Dominique MAST pour tous les points à l'ordre du jour

DCC N°2026_19 : FINANCES - Affectation de résultats SPANC

M. Joël SIMON, Vice-président, propose après avoir entendu et approuvé ce jour le Compte Financier Unique de l'exercice 2025, de statuer sur le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025. Ainsi constatant que le Compte Financier Unique présente un excédent de fonctionnement de 51 302,78 €. Il convient d'affecter les résultats de la manière suivante :

A) RESULTAT DE L'EXERCICE précédé du signe +(excédent) ou - (déficit)	-	9 706,87
B) INTEGRATION DE RESULTATS (LE CAS ECHEANT)	+	0,00
des anciens budgets annexes , précédé du signe + ou - (déficit)		
C) RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	+	61 009,65
ligne 002 du compte administratif , précédé du signe + ou - (déficit)		
D) RESULTAT A AFFECTER = A+B (hors restes à réaliser)	+	51 302,78
E) SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT		
déficit (besoin de financement)	-	0,00
excédent (excédent de financement)	+	499,38
F) SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT		
Besoin de financement	-	0,00
Excédent de financement	+	0,00
G) BESOIN DE FINANCEMENT = E + F		
DECISION D'AFFECTATION		
1- AFFECTATION EN RESERVES R 1068 en investissement		
(au minimum couverture du besoin de financement F)		
2- REPORT EN FONCTIONNEMENT R002		51 302,78
(résultat à affecter ligne C moins ligne 1 ci-dessus)		

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,



Haut Chemin Pays de Pange

Communauté de Communes

Envoyé en préfecture le 13/03/2026

Reçu en préfecture le 13/03/2026

Publié le 16/03/2026

ID : 057-200067957-20260310-DCC2026_19-DE



DECIDE :

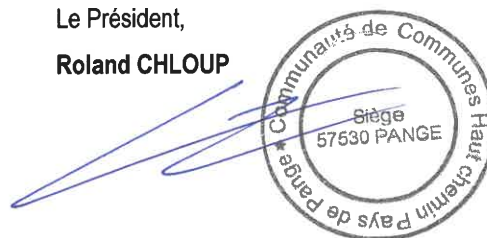
- **D'AFFECTER** le résultat de fonctionnement ci-dessus présenté
- **D'AUTORISER** le président à signer tout document administratif ou financier afférent

Fait à Pange le 11 mars 2026

Pour extrait conforme,

Le Président,

Roland CHLOUP



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Membres du Conseil : 42

Présents : 35

Pouvoirs : 4

Votants : 39

Excusés : 7

Absent : 0

Extrait du Registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 10 mars 2026

Date de convocation : 03 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le 10 mars à 18 heures, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la CCHCPP, sous la présidence de M. Roland CHLOUP.
Mme Delphine BERGER a été désignée secrétaire de séance.

Membres présents :

BAZONCOURT :	/
BURTONCOURT :	M. André HOUPERT
CHARLEVILLE SOUS BOIS :	M. Jérôme CRIDELICH
COINCY :	M. Michel HERENCIA
COLLIGNY-MAIZERY :	M. Hervé MESSIN
COURCELLES-CHAUSSEY :	Mme Patricia FAGNONI et MM. Luc GIAMBERINI, Guillaume BERNEZ Jean-Paul LARISCH et Etienne LOGNON
COURCELLES-SUR-NIED :	Mme Claudine GLOTTIN, M. Fabrice MULLER
FAILLY :	M. Alain DALSTEIN
GLATIGNY :	M. Victor STALLONE
HAYES :	M. André KEIL
LES ETANGS :	M. Yves LEGENDRE
MAIZEROY :	M. Jean-François LEIDELINGER
MARSILLY :	/
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	Mme Anne-Marie MARX, MM. Alain BASTIEN et Éric GULINO
PANGE :	MM. Roland CHLOUP et Jean-Paul GRANDJEAN
RAVILLE :	Mme Delphine BERGER
RETONFEY :	Mme Joëlle PACE (à partir de la DCC2026_05), M. Christian PETIT (à partir de la DCC2026_05) et M. Michel ZDJELAR
SAINTE-BARBE :	M. Didier SCHRECKLINGER
SAINT-HUBERT :	Mme Sylvie RICHARD
SANRY-LES-VIGY :	/
SANRY-SUR-NIED :	Mme Marie-Laure POINSIGNON
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	/
SERVIGNY-LES-SAINTE-BARBE :	M. Joël SIMON
SILLY-SUR-NIED :	M. Serge WOLLJUNG
SORBEY :	M. Claude SPINELLI
VIGY :	Mme Isabelle MULLER, MM. Sylvain WEIL et Hervé PRITRSKY
VILLERS-STONCOURT :	/
VRY :	M. Dominique MAST

Absents excusés :

BAZONCOURT :	M. Dominique BERTRAND
COURCELLES-CHAUSSEY :	Mmes Peggy RASQUIN et Armelle REISER LAGRUE
MARSILLY :	M. Bernard BARRE

SANRY-LES-VIGY :
SERVIGNY-LES-RAVILLE :
VILLERS-STONCOURT :

M. Lionel GUIRAUT
M. Raphaël DUPONT
M. Gilbert JEANRONT

Mme Peggy RASQUIN a donné procuration à Mme Patricia FAGNONI pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Armelle REISER LARGUE a donné procuration à M. Etienne LOGNON pour tous les points à l'ordre du jour
M. Bernard BARRE a donné procuration à M. Hervé MESSIN pour tous les points à l'ordre du jour
M. Lionel GUIRAUT a donné procuration à M. Dominique MAST pour tous les points à l'ordre du jour

DCC N°2026_20 : FINANCES - Affectation de résultats Eau

M. Joël SIMON, Vice-président, propose après avoir entendu et approuvé ce jour le Compte Financier Unique de l'exercice 2025, de statuer sur le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025. Ainsi constatant que le Compte Financier Unique présente un excédent de fonctionnement de 102 588,75 €. Il convient d'affecter les résultats de la manière suivante :

A) RESULTAT DE L'EXERCICE précédé du signe +(excédent) ou - (déficit)	-	28 146,49
B) INTEGRATION DE RESULTATS (LE CAS ECHEANT) des anciens budgets annexes , précédé du signe + ou - (déficit)	+	
C) RESULTAT ANTERIEUR REPORTE ligne 002 du compte administratif , précédé du signe + ou - (déficit)	+	130 735,24
D) RESULTAT A AFFECTER = A+B (hors restes à réaliser)	+	102 588,75
E) SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT déficit (besoin de financement) excédent (excédent de financement)	- +	0,00 233 221,52
F) SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT Besoin de financement Excédent de financement	- +	17 200,00 0,00
G) BESOIN DE FINANCEMENT = E + F		
DECISION D'AFFECTATION		
1- AFFECTATION EN RESERVES R 1068 en investissement (au minimum couverture du besoin de financement F)		
2- REPORT EN FONCTIONNEMENT R002		102 588,75
(résultat à affecter ligne C moins ligne 1 ci-dessus)		

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

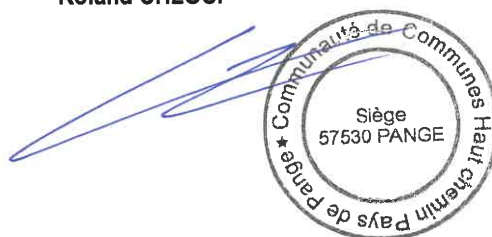
- **D'AFFECTER** le résultat de fonctionnement ci-dessus présenté
- **D'AUTORISER** le président à signer tout document administratif ou financier afférent

Fait à Pange le 11 mars 2026

Pour extrait conforme,

Le Président,

Roland CHLOUP



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Membres du Conseil : 42

Présents : 32

Pouvoirs : 4

Votants : 36

Excusés : 7

Absents : 3

Extrait du Registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 10 mars 2026

Date de convocation : 03 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le 10 mars à 18 heures, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la CCHCPP, sous la présidence de M. Roland CHLOUP.
Mme Delphine BERGER a été désignée secrétaire de séance.

Membres présents :

BAZONCOURT :	/
BURTONCOURT :	M. André HOUPERT
CHARLEVILLE SOUS BOIS :	M. Jérôme CRIDELICH
COINCY :	M. Michel HERENCIA
COLLIGNY-MAIZERY :	M. Hervé MESSIN
COURCELLES-CHAUSSEY :	Mme Patricia FAGNONI et MM. Luc GIAMBERINI, Guillaume BERNEZ Jean-Paul LARISCH et Etienne LOGNON
COURCELLES-SUR-NIED :	Mme Claudine GLOTTIN, M. Fabrice MULLER
FAILLY :	M. Alain DALSTEIN
GLATIGNY :	M. Victor STALLONE
HAYES :	M. André KEIL
LES ETANGS :	M. Yves LEGENDRE
MAIZEROY :	M. Jean-François LEIDELINGER
MARSILLY :	/
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	Mme Anne-Marie MARX, MM. Alain BASTIEN et Éric GULINO
PANGE :	MM. Roland CHLOUP et Jean-Paul GRANDJEAN
RAVILLE :	Mme Delphine BERGER
RETONFEY :	/
SAINTE-BARBE :	M. Didier SCHRECKLINGER
SAINT-HUBERT :	Mme Sylvie RICHARD
SANRY-LES-VIGY :	/
SANRY-SUR-NIED :	Mme Marie-Laure POINSIGNON
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	/
SERVIGNY-LES-SAINTE-BARBE :	M. Joël SIMON
SILLY-SUR-NIED :	M. Serge WOLLJUNG
SORBEY :	M. Claude SPINELLI
VIGY :	Mme Isabelle MULLER, MM. Sylvain WEIL et Hervé PRITRSKY
VILLERS-STONCOURT :	/
VRY :	M. Dominique MAST

Absents excusés :

BAZONCOURT :	M. Dominique BERTRAND
COURCELLES-CHAUSSEY :	Mmes Peggy RASQUIN et Armelle REISER LAGRUE
MARSILLY :	M. Bernard BARRE



SANRY-LES-VIGY :
SERVIGNY-LES-RAVILLE :
VILLERS-STONCOURT :

M. Lionel GUIRAUT
M. Raphaël DUPONT
M. Gilbert JEANRONT

Mme Peggy RASQUIN a donné procuration à Mme Patricia FAGNONI pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Armelle REISER LARGUE a donné procuration à M. Etienne LOGNON pour tous les points à l'ordre du jour
M. Bernard BARRE a donné procuration à M. Hervé MESSIN pour tous les points à l'ordre du jour
M. Lionel GUIRAUT a donné procuration à M. Dominique MAST pour tous les points à l'ordre du jour

DCC N°2026_21 : FINANCES - Affectation de résultats Ordures Ménagères

Les 3 délégués de la commune de Retonfey quittent la salle pour l'examen de ce point et ne prennent pas part au vote.

M. Joël SIMON, Vice-président, propose après avoir entendu et approuvé ce jour le Compte Financier Unique de l'exercice 2025, de statuer sur le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025. Ainsi constatant que le Compte Financier Unique présente un excédent de fonctionnement de 264 880,15 €. Il convient d'affecter les résultats de la manière suivante :

A) RESULTAT DE L'EXERCICE précédé du signe +(excédent) ou - (déficit)	-	125 113,32
B) INTEGRATION DE RESULTATS (LE CAS ECHEANT)	+	0,00
des anciens budgets annexes , précédé du signe + ou - (déficit)		
C) RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	+	389 993,47
ligne 002 du compte administratif , précédé du signe + ou - (déficit)		
D) RESULTAT A AFFECTER = A+B (hors restes à réaliser)	+	264 880,15
E) SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT		
déficit (besoin de financement)	-	0,00
excédent (excédent de financement)	+	568 714,79
F) SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT		
Besoin de financement	-	30 761,70
Excédent de financement	+	0,00
G) BESOIN DE FINANCEMENT = E + F		0,00
DECISION D'AFFECTATION		
1- AFFECTATION EN RESERVES R 1068 en investissement		0,00
(au minimum couverture du besoin de financement F)		
2- REPORT EN FONCTIONNEMENT R002		264 880,15
(résultat à affecter ligne C moins ligne 1 ci-dessus)		

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité – 31 voix pour, 5 abstentions (Mme MARX, MM. WEIL, PRITRSKY et MESSIN (pouvoir M. BARRE))

DECIDE :

- **D'AFFECTER** le résultat de fonctionnement ci-dessus présenté
- **D'AUTORISER** le président à signer tout document administratif ou financier afférent

Fait à Pange le 11 mars 2026

Pour extrait conforme,

Le Président,

Roland CHLOUP



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Membres du Conseil : 42

Présents : 35

Pouvoirs : 4

Votants : 39

Excusés : 7

Absent : 0

Extrait du Registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 10 mars 2026

Date de convocation : 03 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le 10 mars à 18 heures, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la CCHCPP, sous la présidence de M. Roland CHLOUP.

Mme Delphine BERGER a été désignée secrétaire de séance.

Membres présents :

BAZONCOURT :	/
BURTONCOURT :	M. André HOUPERT
CHARLEVILLE SOUS BOIS :	M. Jérôme CRIDELICH
COINCY :	M. Michel HERENCIA
COLLIGNY-MAIZERY :	M. Hervé MESSIN
COURCELLES-CHAUSSEY :	Mme Patricia FAGNONI et MM. Luc GIAMBERINI, Guillaume BERNEZ Jean-Paul LARISCH et Etienne LOGNON
COURCELLES-SUR-NIED :	Mme Claudine GLOTTIN, M. Fabrice MULLER
FAILLY :	M. Alain DALSTEIN
GLATIGNY :	M. Victor STALLONE
HAYES :	M. André KEIL
LES ETANGS :	M. Yves LEGENDRE
MAIZEROY :	M. Jean-François LEIDELINGER
MARSILLY :	/
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	Mme Anne-Marie MARX, MM. Alain BASTIEN et Éric GULINO
PANGE :	MM. Roland CHLOUP et Jean-Paul GRANDJEAN
RAVILLE :	Mme Delphine BERGER
RETENFEY :	Mme Joëlle PACE (à partir de la DCC2026_05), M. Christian PETIT (à partir de la DCC2026_05) et M. Michel ZDJELAR
SAINTE-BARBE :	M. Didier SCHRECKLINGER
SAINT-HUBERT :	Mme Sylvie RICHARD
SANRY-LES-VIGY :	/
SANRY-SUR-NIED :	Mme Marie-Laure POINSIGNON
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	/
SERVIGNY-LES-SAINTE-BARBE :	M. Joël SIMON
SILLY-SUR-NIED :	M. Serge WOLLJUNG
SORBEY :	M. Claude SPINELLI
VIGY :	Mme Isabelle MULLER, MM. Sylvain WEIL et Hervé PRITRSKY
VILLERS-STONCOURT :	/
VRY :	M. Dominique MAST

Absents excusés :

BAZONCOURT :	M. Dominique BERTRAND
COURCELLES-CHAUSSEY :	Mmes Peggy RASQUIN et Armelle REISER LAGRUE
MARSILLY :	M. Bernard BARRE



Haut Chemin Pays de Pange

Communauté de Communes

SANRY-LES-VIGY :
SERVIGNY-LES-RAVILLE :
VILLERS-STONCOURT :

M. Lionel GUIRAUT
M. Raphaël DUPONT
M. Gilbert JEANRONT

Envoyé en préfecture le 13/03/2026

Reçu en préfecture le 13/03/2026

Publié le 16/03/2026

ID : 057-200067957-20260310-DCC2026_23-DE



Mme Peggy RASQUIN a donné procuration à Mme Patricia FAGNONI pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Armelle REISER LARGUE a donné procuration à M. Etienne LOGNON pour tous les points à l'ordre du jour
M. Bernard BARRE a donné procuration à M. Hervé MESSIN pour tous les points à l'ordre du jour
M. Lionel GUIRAUT a donné procuration à M. Dominique MAST pour tous les points à l'ordre du jour

DCC N°2026_23 : FINANCES - Affectation de résultats ZA Coincy

M. Joël SIMON, Vice-président, propose après avoir entendu et approuvé ce jour le Compte Financier Unique de l'exercice 2025, de statuer sur le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025. Ainsi constatant que le Compte Financier Unique présente un déficit de fonctionnement de 0,11 € et un excédent d'investissement de 22 742,95 €. Il convient d'affecter les résultats de la manière suivante :

- RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) : DEFICIT : 0,11 €
- RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCEDENT : 22 742,95 €

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

- D'AFFECTER le résultat de fonctionnement ci-dessus présenté
- D'AUTORISER le président à signer tout document administratif ou financier afférent

Fait à Pange le 11 mars 2026

Pour extrait conforme,

Le Président,

Roland CHLOUP



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Membres du Conseil : 42

Présents : 35

Pouvoirs : 4

Votants : 39

Excusés : 7

Absent : 0

Extrait du Registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 10 mars 2026

Date de convocation : 03 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le 10 mars à 18 heures, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la CCHCPP, sous la présidence de M. Roland CHLOUP.

Mme Delphine BERGER a été désignée secrétaire de séance.

Membres présents :

BAZONCOURT :	/
BURTONCOURT :	M. André HOUPERT
CHARLEVILLE SOUS BOIS :	M. Jérôme CRIDELICH
COINCY :	M. Michel HERENCIA
COLLIGNY-MAIZERY :	M. Hervé MESSIN
COURCELLES-CHAUSSEY :	Mme Patricia FAGNONI et MM. Luc GIAMBERINI, Guillaume BERNEZ Jean-Paul LARISCH et Etienne LOGNON
COURCELLES-SUR-NIED :	Mme Claudine GLOTTIN, M. Fabrice MULLER
FAILLY :	M. Alain DALSTEIN
GLATIGNY :	M. Victor STALLONE
HAYES :	M. André KEIL
LES ETANGS :	M. Yves LEGENDRE
MAIZEROY :	M. Jean-François LEIDELINGER
MARSILLY :	/
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	Mme Anne-Marie MARX, MM. Alain BASTIEN et Éric GULINO
PANGE :	MM. Roland CHLOUP et Jean-Paul GRANDJEAN
RAVILLE :	Mme Delphine BERGER
RETENFEY :	Mme Joëlle PACE (à partir de la DCC2026_05), M. Christian PETIT (à partir de la DCC2026_05) et M. Michel ZDJELAR
SAINTE-BARBE :	M. Didier SCHRECKLINGER
SAINT-HUBERT :	Mme Sylvie RICHARD
SANRY-LES-VIGY :	/
SANRY-SUR-NIED :	Mme Marie-Laure POINSIGNON
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	/
SERVIGNY-LES-SAINTE-BARBE :	M. Joël SIMON
SILLY-SUR-NIED :	M. Serge WOLLJUNG
SORBEY :	M. Claude SPINELLI
VIGY :	Mme Isabelle MULLER, MM. Sylvain WEIL et Hervé PRITRSKY
VILLERS-STONCOURT :	/
VRY :	M. Dominique MAST

Absents excusés :

BAZONCOURT :	M. Dominique BERTRAND
COURCELLES-CHAUSSEY :	Mmes Peggy RASQUIN et Armelle REISER LAGRUE
MARSILLY :	M. Bernard BARRE

SANRY-LES-VIGY :
SERVIGNY-LES-RAVILLE :
VILLERS-STONCOURT :

M. Lionel GUIRAUT
M. Raphaël DUPONT
M. Gilbert JEANRONT

Mme Peggy RASQUIN a donné procuration à Mme Patricia FAGNONI pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Armelle REISER LARGUE a donné procuration à M. Etienne LOGNON pour tous les points à l'ordre du jour
M. Bernard BARRE a donné procuration à M. Hervé MESSIN pour tous les points à l'ordre du jour
M. Lionel GUIRAUT a donné procuration à M. Dominique MAST pour tous les points à l'ordre du jour

DCC N°2026_23 : FINANCES - Affectation de résultats ZA Coincy

M. Joël SIMON, Vice-président, propose après avoir entendu et approuvé ce jour le Compte Financier Unique de l'exercice 2025, de statuer sur le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025. Ainsi constatant que le Compte Financier Unique présente un déficit de fonctionnement de 0,11 € et un excédent d'investissement de 22 742,95 €. Il convient d'affecter les résultats de la manière suivante :

- RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) : DEFICIT : 0,11 €
- RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCEDENT : 22 742,95 €

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

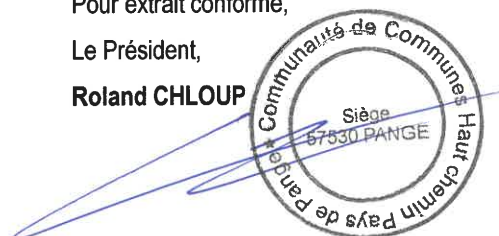
- **D'AFFECTER** le résultat de fonctionnement ci-dessus présenté
- **D'AUTORISER** le président à signer tout document administratif ou financier afférent

Fait à Pange le 11 mars 2026

Pour extrait conforme,

Le Président,

Roland CHLOUP



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Membres du Conseil : 42

Présents : 35

Pouvoirs : 4

Votants : 39

Excusés : 7

Absent : 0

Extrait du Registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 10 mars 2026

Date de convocation : 03 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le 10 mars à 18 heures, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la CCHCPP, sous la présidence de M. Roland CHLOUP.

Mme Delphine BERGER a été désignée secrétaire de séance.

Membres présents :

BAZONCOURT :	/
BURTONCOURT :	M. André HOUPERT
CHARLEVILLE SOUS BOIS :	M. Jérôme CRIDELICH
COINCY :	M. Michel HERENCIA
COLLIGNY-MAIZERY :	M. Hervé MESSIN
COURCELLES-CHAUSSEY :	Mme Patricia FAGNONI et MM. Luc GIAMBERINI, Guillaume BERNEZ Jean-Paul LARISCH et Etienne LOGNON
COURCELLES-SUR-NIED :	Mme Claudine GLOTTIN, M. Fabrice MULLER
FAILLY :	M. Alain DALSTEIN
GLATIGNY :	M. Victor STALLONE
HAYES :	M. André KEIL
LES ETANGS :	M. Yves LEGENDRE
MAIZEROY :	M. Jean-François LEIDELINGER
MARSILLY :	/
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	Mme Anne-Marie MARX, MM. Alain BASTIEN et Éric GULINO
PANGE :	MM. Roland CHLOUP et Jean-Paul GRANDJEAN
RAVILLE :	Mme Delphine BERGER
RETENFEY :	Mme Joëlle PACE (à partir de la DCC2026_05), M. Christian PETIT (à partir de la DCC2026_05) et M. Michel ZDJELAR
SAINTE-BARBE :	M. Didier SCHRECKLINGER
SAINT-HUBERT :	Mme Sylvie RICHARD
SANRY-LES-VIGY :	/
SANRY-SUR-NIED :	Mme Marie-Laure POINSIGNON
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	/
SERVIGNY-LES-SAINTE-BARBE :	M. Joël SIMON
SILLY-SUR-NIED :	M. Serge WOLLJUNG
SORBEY :	M. Claude SPINELLI
VIGY :	Mme Isabelle MULLER, MM. Sylvain WEIL et Hervé PRITRSKY
VILLERS-STONCOURT :	/
VRY :	M. Dominique MAST

Absents excusés :

BAZONCOURT :	M. Dominique BERTRAND
COURCELLES-CHAUSSEY :	Mmes Peggy RASQUIN et Armelle REISER LAGRUE
MARSILLY :	M. Bernard BARRE



Haut Chemin Pays de Pange

Communauté de Communes

SANRY-LES-VIGY :
SERVIGNY-LES-RAVILLE :
VILLERS-STONCOURT :

M. Lionel GUIRAUT
M. Raphaël DUPONT
M. Gilbert JEANRONT

Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le 16/03/2026
ID : 057-200067957-20260310-DCC2026_24-DE



Mme Peggy RASQUIN a donné procuration à Mme Patricia FAGNONI pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Armelle REISER LARGUE a donné procuration à M. Etienne LOGNON pour tous les points à l'ordre du jour
M. Bernard BARRE a donné procuration à M. Hervé MESSIN pour tous les points à l'ordre du jour
M. Lionel GUIRAUT a donné procuration à M. Dominique MAST pour tous les points à l'ordre du jour

DCC N°2026_24 : FINANCES - Affectation de résultats ZA Courcelles-Chaussy

M. Joël SIMON, 1^{er} vice-président, propose après avoir entendu et approuvé ce jour le Compte Financier Unique de l'exercice 2025, de statuer sur le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025. Ainsi constatant que le Compte Financier Unique présente un déficit de fonctionnement de 114 140,68 € et un déficit d'investissement de 32 845,88 €. Il convient d'affecter les résultats de la manière suivante :

- RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) : DÉFICIT : 114 140,68 €
- RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT : 32 845,88 €

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

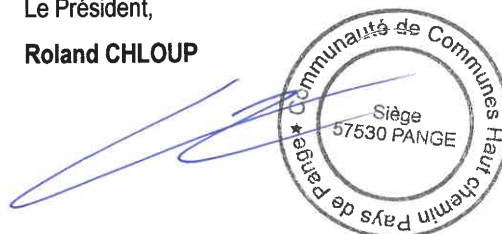
- D'AFFECTER le résultat de fonctionnement ci-dessus présenté
- D'AUTORISER le président à signer tout document administratif ou financier afférent

Fait à Pange le 11 mars 2026

Pour extrait conforme,

Le Président,

Roland CHLOUP



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Membres du Conseil : 42

Présents : 35

Pouvoirs : 4

Votants : 39

Excusés : 7

Absent : 0

Extrait du Registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 10 mars 2026

Date de convocation : 03 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le 10 mars à 18 heures, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la CCHCPP, sous la présidence de M. Roland CHLOUP.
Mme Delphine BERGER a été désignée secrétaire de séance.

Membres présents :

BAZONCOURT :	/
BURTONCOURT :	M. André HOUPERT
CHARLEVILLE SOUS BOIS :	M. Jérôme CRIDELICH
COINCY :	M. Michel HERENCIA
COLLIGNY-MAIZERY :	M. Hervé MESSIN
COURCELLES-CHAUSSEY :	Mme Patricia FAGNONI et MM. Luc GIAMBERINI, Guillaume BERNEZ Jean-Paul LARISCH et Etienne LOGNON
COURCELLES-SUR-NIED :	Mme Claudine GLOTTIN, M. Fabrice MULLER
FAILLY :	M. Alain DALSTEIN
GLATIGNY :	M. Victor STALLONE
HAYES :	M. André KEIL
LES ETANGS :	M. Yves LEGENDRE
MAIZEROY :	M. Jean-François LEIDELINGER
MARSILLY :	/
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	Mme Anne-Marie MARX, MM. Alain BASTIEN et Éric GULINO
PANGE :	MM. Roland CHLOUP et Jean-Paul GRANDJEAN
RAVILLE :	Mme Delphine BERGER
RETONFEY :	Mme Joëlle PACE (à partir de la DCC2026_05), M. Christian PETIT (à partir de la DCC2026_05) et M. Michel ZDJELAR
SAINTE-BARBE :	M. Didier SCHRECKLINGER
SAINT-HUBERT :	Mme Sylvie RICHARD
SANRY-LES-VIGY :	/
SANRY-SUR-NIED :	Mme Marie-Laure POINSIGNON
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	/
SERVIGNY-LES-SAINTE-BARBE :	M. Joël SIMON
SILLY-SUR-NIED :	M. Serge WOLLJUNG
SORBEY :	M. Claude SPINELLI
VIGY :	Mme Isabelle MULLER, MM. Sylvain WEIL et Hervé PRITRSKY
VILLERS-STONCOURT :	/
VRY :	M. Dominique MAST

Absents excusés :

BAZONCOURT :	M. Dominique BERTRAND
COURCELLES-CHAUSSEY :	Mmes Peggy RASQUIN et Armelle REISER LAGRUE
MARSILLY :	M. Bernard BARRE



Haut Chemin Pays de Pange

Communauté de Communes

SANRY-LES-VIGY :
SERVIGNY-LES-RAVILLE :
VILLERS-STONCOURT :

M. Lionel GUIRAUT
M. Raphaël DUPONT
M. Gilbert JEANRONT

Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le 16/03/2026
ID : 057-200067957-20260310-DCC2026_25-DE



Mme Peggy RASQUIN a donné procuration à Mme Patricia FAGNONI pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Armelle REISER LARGUE a donné procuration à M. Etienne LOGNON pour tous les points à l'ordre du jour
M. Bernard BARRE a donné procuration à M. Hervé MESSIN pour tous les points à l'ordre du jour
M. Lionel GUIRAUT a donné procuration à M. Dominique MAST pour tous les points à l'ordre du jour

DCC N°2026_25 : FINANCES - Affectation de résultats ZA Montoy-Flanville

M. Joël SIMON, Vice-président, propose après avoir entendu et approuvé ce jour le Compte Financier Unique de l'exercice 2025, de statuer sur le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025. Ainsi constatant que le Compte Financier Unique présente un excédent de fonctionnement de 305 181,12 € et un déficit d'investissement de 773 097,08 €. Il convient d'affecter les résultats de la manière suivante :

- RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ (002) : EXCEDENT : 305 181,12 €
- RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT : 773 097,08 €

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

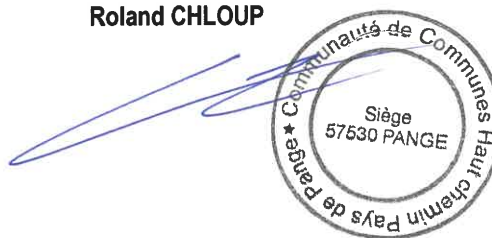
- **D'AFFECTER** le résultat de fonctionnement ci-dessus présenté
- **D'AUTORISER** le président à signer tout document administratif ou financier afférent

Fait à Pange le 11 mars 2026

Pour extrait conforme,

Le Président,

Roland CHLOUP



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Membres du Conseil : 42

Présents : 35

Pouvoirs : 4

Votants : 39

Excusés : 7

Absent : 0

Extrait du Registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 10 mars 2026

Date de convocation : 03 mars 2026

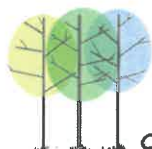
L'an deux mille vingt-six, le 10 mars à 18 heures, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la CCHCPP, sous la présidence de M. Roland CHLOUP.
Mme Delphine BERGER a été désignée secrétaire de séance.

Membres présents :

BAZONCOURT :	/
BURTONCOURT :	M. André HOUPERT
CHARLEVILLE SOUS BOIS :	M. Jérôme CRIDELICH
COINCY :	M. Michel HERENCIA
COLLIGNY-MAIZERY :	M. Hervé MESSIN
COURCELLES-CHAUSSEY :	Mme Patricia FAGNONI et MM. Luc GIAMBERINI, Guillaume BERNEZ Jean-Paul LARISCH et Etienne LOGNON
COURCELLES-SUR-NIED :	Mme Claudine GLOTTIN, M. Fabrice MULLER
FAILLY :	M. Alain DALSTEIN
GLATIGNY :	M. Victor STALLONE
HAYES :	M. André KEIL
LES ETANGS :	M. Yves LEGENDRE
MAIZEROY :	M. Jean-François LEIDELINGER
MARSILLY :	/
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	Mme Anne-Marie MARX, MM. Alain BASTIEN et Éric GULINO
PANGE :	MM. Roland CHLOUP et Jean-Paul GRANDJEAN
RAVILLE :	Mme Delphine BERGER
RETENFEY :	Mme Joëlle PACE (à partir de la DCC2026_05), M. Christian PETIT (à partir de la DCC2026_05) et M. Michel ZDJELAR
SAINTE-BARBE :	M. Didier SCHRECKLINGER
SAINT-HUBERT :	Mme Sylvie RICHARD
SANRY-LES-VIGY :	/
SANRY-SUR-NIED :	Mme Marie-Laure POINSIGNON
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	/
SERVIGNY-LES-SAINTE-BARBE :	M. Joël SIMON
SILLY-SUR-NIED :	M. Serge WOLLJUNG
SORBEY :	M. Claude SPINELLI
VIGY :	Mme Isabelle MULLER, MM. Sylvain WEIL et Hervé PRITRSKY
VILLERS-STONCOURT :	/
VRY :	M. Dominique MAST

Absents excusés :

BAZONCOURT :	M. Dominique BERTRAND
COURCELLES-CHAUSSEY :	Mmes Peggy RASQUIN et Armelle REISER LAGRUE
MARSILLY :	M. Bernard BARRE



Haut Chemin Pays de Pange

Communauté de Communes

SANRY-LES-VIGY :
SERVIGNY-LES-RAVILLE :
VILLERS-STONCOURT :

M. Lionel GUIRAUT
M. Raphaël DUPONT
M. Gilbert JEANRONT

Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le 16/03/2026
ID : 057-200067957-20260310-DCC2026_26-DE



Mme Peggy RASQUIN a donné procuration à Mme Patricia FAGNONI pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Armelle REISER LARGUE a donné procuration à M. Etienne LOGNON pour tous les points à l'ordre du jour
M. Bernard BARRE a donné procuration à M. Hervé MESSIN pour tous les points à l'ordre du jour
M. Lionel GUIRAUT a donné procuration à M. Dominique MAST pour tous les points à l'ordre du jour

DCC N°2026_26 : FINANCES - Affectation de résultats ZA Retonfey

M. Joël SIMON, Vice-président, propose après avoir entendu et approuvé ce jour le Compte Financier Unique de l'exercice 2025, de statuer sur le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025. Ainsi constatant que le Compte Financier Unique présente un excédent de fonctionnement de 0,00 € et un excédent d'investissement de 0,00 €. Il convient d'affecter les résultats de la manière suivante :

- RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) : 0,00 €
- RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : 0,00 €

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

- **D'AFFECTER** le résultat de fonctionnement ci-dessus présenté
- **D'AUTORISER** le président à signer tout document administratif ou financier afférent

Fait à Pange le 11 mars 2026

Pour extrait conforme,

Le Président,

Roland CHLOUP



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Membres du Conseil : 42

Présents : 35

Pouvoirs : 4

Votants : 39

Excusés : 7

Absent : 0

Extrait du Registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 10 mars 2026

Date de convocation : 03 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le 10 mars à 18 heures, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la CCHCPP, sous la présidence de M. Roland CHLOUP.
Mme Delphine BERGER a été désignée secrétaire de séance.

Membres présents :

BAZONCOURT :	/
BURTONCOURT :	M. André HOUPERT
CHARLEVILLE SOUS BOIS :	M. Jérôme CRIDELICH
COINCY :	M. Michel HERENCIA
COLLIGNY-MAIZERY :	M. Hervé MESSIN
COURCELLES-CHAUSSEY :	Mme Patricia FAGNONI et MM. Luc GIAMBERINI, Guillaume BERNEZ Jean-Paul LARISCH et Etienne LOGNON
COURCELLES-SUR-NIED :	Mme Claudine GLOTTIN, M. Fabrice MULLER
FAILLY :	M. Alain DALSTEIN
GLATIGNY :	M. Victor STALLONE
HAYES :	M. André KEIL
LES ETANGS :	M. Yves LEGENDRE
MAIZEROT :	M. Jean-François LEIDELINGER
MARSILLY :	/
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	Mme Anne-Marie MARX, MM. Alain BASTIEN et Éric GULINO
PANGE :	MM. Roland CHLOUP et Jean-Paul GRANDJEAN
RAVILLE :	Mme Delphine BERGER
RETENFEY :	Mme Joëlle PACE (à partir de la DCC2026_05), M. Christian PETIT (à partir de la DCC2026_05) et M. Michel ZDJELAR
SAINTE-BARBE :	M. Didier SCHRECKLINGER
SAINT-HUBERT :	Mme Sylvie RICHARD
SANRY-LES-VIGY :	/
SANRY-SUR-NIED :	Mme Marie-Laure POINSIGNON
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	/
SERVIGNY-LES-SAINTE-BARBE :	M. Joël SIMON
SILLY-SUR-NIED :	M. Serge WOLLJUNG
SORBEY :	M. Claude SPINELLI
VIGY :	Mme Isabelle MULLER, MM. Sylvain WEIL et Hervé PRITRSKY
VILLERS-STONCOURT :	/
VRY :	M. Dominique MAST

Absents excusés :

BAZONCOURT :	M. Dominique BERTRAND
COURCELLES-CHAUSSEY :	Mmes Peggy RASQUIN et Armelle REISER LAGRUE
MARSILLY :	M. Bernard BARRE



SANRY-LES-VIGY :
SERVIGNY-LES-RAVILLE :
VILLERS-STONCOURT :

M. Lionel GUIRAUT
M. Raphaël DUPONT
M. Gilbert JEANRONT

Mme Peggy RASQUIN a donné procuration à Mme Patricia FAGNONI pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Armelle REISER LARGUE a donné procuration à M. Etienne LOGNON pour tous les points à l'ordre du jour
M. Bernard BARRE a donné procuration à M. Hervé MESSIN pour tous les points à l'ordre du jour
M. Lionel GUIRAUT a donné procuration à M. Dominique MAST pour tous les points à l'ordre du jour

DCC N°2026_27 : FINANCES - Affectation de résultats Budget prestations de services

M. Joël SIMON, Vice-président, propose après avoir entendu et approuvé ce jour le Compte Financier Unique de l'exercice 2025, de statuer sur le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025. Ainsi constatant que le Compte Financier Unique présente un excédent de fonctionnement de 9 665,94 €. Il convient d'affecter les résultats de la manière suivante :

A) RESULTAT DE L'EXERCICE précédé du signe +(excédent) ou - (déficit)	-	12 606,13
B) INTEGRATION DE RESULTATS (LE CAS ECHEANT)	+	0,00
des anciens budgets annexes , précédé du signe + ou - (déficit)		
C) RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	+	22 272,07
ligne 002 du compte administratif , précédé du signe + ou - (déficit)		
D) RESULTAT A AFFECTER = A+B (hors restes à réaliser)	+	9 665,94
E) SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT		
déficit (besoin de financement)	-	0,00
excédent (excédent de financement)	+	0,00
F) SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT		
Besoin de financement	-	0,00
Excédent de financement	+	0,00
G) BESOIN DE FINANCEMENT = E + F		0,00
DECISION D'AFFECTATION		
1- AFFECTATION EN RESERVES R 1068 en investissement		0,00
(au minimum couverture du besoin de financement F)		
2- REPORT EN FONCTIONNEMENT R002		9 665,94
(résultat à affecter ligne C moins ligne 1 ci-dessus)		

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,



Haut Chemin Pays de Pange

Communauté de Communes

Envoyé en préfecture le 13/03/2026

Reçu en préfecture le 13/03/2026

Publié le 16/03/2026

ID : 057-200067957-20260310-DCC2026_27-DE



DECIDE :

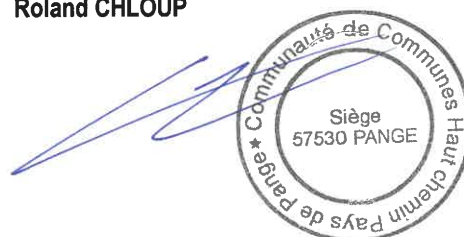
- **D'AFFECTER** le résultat de fonctionnement ci-dessus présenté
- **D'AUTORISER** le président à signer tout document administratif ou financier afférent

Fait à Pange le 11 mars 2026

Pour extrait conforme,

Le Président,

Roland CHLOUP



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Membres du Conseil : 42

Présents : 35

Pouvoirs : 4

Votants : 39

Excusés : 7

Absent : 0

Extrait du Registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 10 mars 2026

Date de convocation : 03 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le 10 mars à 18 heures, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la CCHCPP, sous la présidence de M. Roland CHLOUP.
Mme Delphine BERGER a été désignée secrétaire de séance.

Membres présents :

BAZONCOURT :	/
BURTONCOURT :	M. André HOUPERT
CHARLEVILLE SOUS BOIS :	M. Jérôme CRIDELICH
COINCY :	M. Michel HERENCIA
COLLIGNY-MAIZERY :	M. Hervé MESSIN
COURCELLES-CHAUSSEY :	Mme Patricia FAGNONI et MM. Luc GIAMBERINI, Guillaume BERNEZ Jean-Paul LARISCH et Etienne LOGNON
COURCELLES-SUR-NIED :	Mme Claudine GLOTTIN, M. Fabrice MULLER
FAILLY :	M. Alain DALSTEIN
GLATIGNY :	M. Victor STALLONE
HAYES :	M. André KEIL
LES ETANGS :	M. Yves LEGENDRE
MAIZEROY :	M. Jean-François LEIDELINGER
MARSILLY :	/
OGY-MONTOY-FLANVILLE :	Mme Anne-Marie MARX, MM. Alain BASTIEN et Éric GULINO
PANGE :	MM. Roland CHLOUP et Jean-Paul GRANDJEAN
RAVILLE :	Mme Delphine BERGER
RETONFEY :	Mme Joëlle PACE (à partir de la DCC2026_05), M. Christian PETIT (à partir de la DCC2026_05) et M. Michel ZDJELAR
SAINTE-BARBE :	M. Didier SCHRECKLINGER
SAINT-HUBERT :	Mme Sylvie RICHARD
SANRY-LES-VIGY :	/
SANRY-SUR-NIED :	Mme Marie-Laure POINSIGNON
SERVIGNY-LES-RAVILLE :	/
SERVIGNY-LES-SAINTE-BARBE :	M. Joël SIMON
SILLY-SUR-NIED :	M. Serge WOLLJUNG
SORBEY :	M. Claude SPINELLI
VIGY :	Mme Isabelle MULLER, MM. Sylvain WEIL et Hervé PRITRSKY
VILLERS-STONCOURT :	/
VRY :	M. Dominique MAST

Absents excusés :

BAZONCOURT :	M. Dominique BERTRAND
COURCELLES-CHAUSSEY :	Mmes Peggy RASQUIN et Armelle REISER LAGRUE
MARSILLY :	M. Bernard BARRE

SANRY-LES-VIGY :
SERVIGNY-LES-RAVILLE :
VILLERS-STONCOURT :

M. Lionel GUIRAUT
M. Raphaël DUPONT
M. Gilbert JEANRONT

Mme Peggy RASQUIN a donné procuration à Mme Patricia FAGNONI pour tous les points à l'ordre du jour
Mme Armelle REISER LARGUE a donné procuration à M. Etienne LOGNON pour tous les points à l'ordre du jour
M. Bernard BARRE a donné procuration à M. Hervé MESSIN pour tous les points à l'ordre du jour
M. Lionel GUIRAUT a donné procuration à M. Dominique MAST pour tous les points à l'ordre du jour

DCC N°2026_28 : FINANCES - Affectation de résultats Budget principal

M. Joël SIMON, Vice-président, propose après avoir entendu et approuvé ce jour le Compte Financier Unique de l'exercice 2025, de statuer sur le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025. Ainsi constatant que le Compte Financier Unique présente un excédent de fonctionnement de 4 072 122,35 €. Il convient d'affecter les résultats de la manière suivante :

A) RESULTAT DE L'EXERCICE précédé du signe +(excédent) ou - (déficit)	+	249 826,22
B) INTEGRATION DE RESULTATS (LE CAS ECHEANT)	+	0,00
des anciens budgets annexes , précédé du signe + ou - (déficit)		
C) RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	+	3 822 296,13
ligne 002 du compte administratif , précédé du signe + ou - (déficit)		
D) RESULTAT A AFFECTER = A+B (hors restes à réaliser)	+	4 072 122,35
E) SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT		
déficit (besoin de financement)	-	
excédent (excédent de financement)	+	510 806,32
F) SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT		
Besoin de financement	-	698 293,26
Excédent de financement	+	
G) BESOIN DE FINANCEMENT = E + F		187 486,94
DECISION D'AFFECTATION		
1- AFFECTATION EN RESERVES R 1068 en investissement		187 486,94
(au minimum couverture du besoin de financement F)		
2- REPORT EN FONCTIONNEMENT R002		3 884 635,41
(résultat à affecter ligne C moins ligne 1 ci-dessus)		

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

.DECIDE :

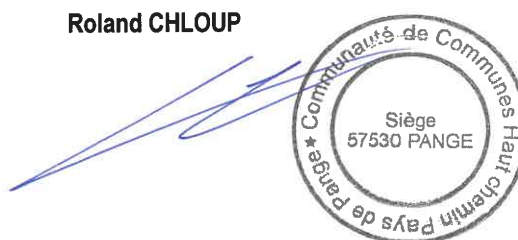
- **D'AFFECTER** le résultat de fonctionnement ci-dessus présenté
- **D'AUTORISER** le président à signer tout document administratif ou financier afférent

Fait à Pange le 11 mars 2026

Pour extrait conforme,

Le Président,

Roland CHLOUP



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication